

**DELIBERATION PORTANT SUR LES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES 2022-2023 DE L'UFR SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022,**

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;
Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;
Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'approuver les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2022-2023 en annexe des formations
suivantes portées par l'UFR STAPS :

- Annexe au règlement des études
- DEUST Animation et gestion des activités physiques, sportives et culturelles
- Licence STAPS : éducation et motricité
- Licence STAPS : entraînement sportif
- Licence STAPS : management du sport
- Licence STAPS : activité physique adaptée et santé
- Master STAPS : activité physique adaptée et santé
- Master STAPS : ingénierie et ergonomie de l'activité physique
- Master STAPS : management du sport
- Master Civilisations, cultures et sociétés

Membres en exercice : 43

Votes : 30

Pour : 27

Contre : 3

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD



CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA DELIBERATION
2022-09-13-12

*Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par
voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

TRANSMIS AU RECTEUR :

30 SEP. 2022

PUBLIE LE :

30 SEP. 2022

Annexe 1 / 2022-2023 : Accès à la salle d'examen

Délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé. Ce délai est impérativement inférieur à 1 h. Ce délai est identique pour l'ensemble des formations de la composante.

Institut	Composante	Retard toléré
Institut Droit Economie Management	Ecole de Droit	
	Ecole d'Economie	
	IAE Clermont Auvergne	
Institut Lettres, Langues, Culture et Sciences Humaines et Sociales	UFR Lettres, Culture, Sciences Humaines	
	UFR Langues, Cultures et Communication	
	UFR Psychologie, Sciences Sociales, Sciences de l'Éducation	
	UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	aucun retard toléré
	Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation	
Institut Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement	UFR Biologie	
	UFR de Médecine et des Professions Paramédicales	
	UFR de Pharmacie	
	UFR d'Odontologie	
Institut des Sciences	UFR Chimie	
	UFR Mathématiques	
	École Universitaire de Physique et d'Ingénierie	
	École de l'OPGC	
IUT Clermont Auvergne	IUT Clermont Auvergne	
Clermont Auvergne INP*	ISIMA	
	Polytech Clermont-Ferrand	non concerné
	Sigma Clermont	non concerné

* hors formations pour lesquelles l'INP est accrédité en propre : cycles ingénieur, CPI...

Institut	Composante	CM			TD			TP		
		Contrôle	Moyen de contrôle	Nb d'absences	Contrôle	Moyen de contrôle	Nb d'absences	Contrôle	Moyen de contrôle	Nb d'absences
Institut des Sciences	UFR Chimie									
	UFR Mathématiques									
	École Universitaire de Physique et d'Ingénierie									
	École de l'OPGC									
IUT Clermont Auvergne	IUT Clermont Auvergne									
Clermont Auvergne INP*	ISIMA									
	Polytech Clermont-Ferrand	non concerné								
	Sigma Clermont	non concerné								

* hors formations pour lesquelles l'INP est accrédité en propre : cycles ingénieur, CPI...

Annexe 3 / 2022-2023 : Absence aux épreuves d'évaluation continue

Absence aux épreuves d'évaluation continue : distinction absences justifiées et injustifiées et nombre d'absences tolérées avant que l'étudiant soit déclaré défaillant. Préciser si ce nombre d'absences est compté à l'UE ou à l'EC, au semestre ou à l'année...

Institut	Composante	Distinction ABI/ABI	Nombre d'absences
Institut Droit Economie Management	Ecole de Droit	oui	
	Ecole d'Economie	oui	
	IAE Clermont Auvergne	oui	
Institut Lettres, Langues, Culture et Sciences Humaines et Sociales	UFR Lettres, Culture, Sciences Humaines	oui	
	UFR Langues, Cultures et Communication	oui	
	UFR Psychologie, Sciences Sociales, Sciences de l'Éducation	oui	
	UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	oui	1 ABJ 0 ABI
	Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation	oui	
Institut Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement	UFR Biologie	oui	
	UFR de Médecine et des Professions Paramédicales	oui	
	UFR de Pharmacie	oui	
	UFR d'Odontologie	oui	
Institut des Sciences	UFR Chimie	oui	
	UFR Mathématiques	oui	
	École Universitaire de Physique et d'Ingénierie	oui	
	École de l'OPGC	oui	
IUT Clermont Auvergne	IUT Clermont Auvergne	oui	
Clermont Auvergne INP*	ISIMA	oui	
	Polytech Clermont-Ferrand	non concerné	
	Sigma Clermont	non concerné	

* hors formations pour lesquelles l'INP est accrédité en propre : cycles ingénieur, CPI...

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2022 - 2023

DEUST Animation et Gestion des Activités Physiques et Sportives

Parcours 1 : Activités Aquatiques

Parcours 2 : Activités Physiques de Pleine Nature

Conseil de Gestion : avis favorable le 05/07/2022

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Mme Lore METZ** lore.metz@uca.fr

Parcours	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Activités Aquatiques	Lore Metz	lore.metz@uca.fr
Activités Physiques de Pleine Nature	Nasser Hammache	nasser.hammache@uca.fr

Contact en scolarité : Laure Tranchet laure.tranchet@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Aucune absence admise
Assiduité aux TD	Aucune absence admise
Assiduité aux TP	Aucune absence admise
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => pas de neutralisation. L'étudiant est déclaré défaillant dès la première absence injustifiée.

Stages		
Parcours	durée minimale	calendrier/période
Activités Aquatiques	12 semaines	janvier - juin 2ème année
Activités Physiques de Pleine Nature		

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Lore Metz

MODALITÉS DE COMPENSATION

DEUST 1 - Parcours Activités Aquatiques				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A: Bloc Scientifique	11,12,21	18		x
B: Bloc Technique	13,14,16,22,24,26	24		x
C: Bloc Pratique	15,23	12		x
D: Bloc Sécurité et Sauvetage Aquatique	25	6		x

DEUST 2 - Parcours Activités Aquatiques				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A: Bloc Scientifique	31,33,42,43	36		x
B: Bloc Technique	32,35,36,41,44	21		x
C: Bloc Pratique	34	3		x

DEUST 1 - Parcours EAPSLN				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A: Blocs Scientifiques	11,12,21	18	X	
B: Bloc Sécurité exigence minimale à la mise en situation et stage	13, 24	12		x
C: Langue, communication méthodologie, connaissance environnement	14 , 26, 22	15	X	
D: Technique	15 , 23, 25	15	X	

DEUST 2 - Parcours Activités EAPSLN				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A: Blocs Scientifiques	31,32	12	X	
B: Bloc Sécurité exigence minimale à la mise en situation et stage	40, 41	15		x
C: Langue, communication méthodologie, connaissance de l' environnement professionnel	37, 42, 43	15	X	
D: Technique	33, 34, 35 ,36, 37	18	X	

DEUST 1 AGAPSC Parcours Activités Aquatiques

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 33 crédits sur l'année

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 11 : Connaissances Scientifiques	6												
		EC 1 : Approche physiologique de la motricité	3	1	EvC	5	2	E	1h				1	EvT	1h30
		EC 2 : 112. Science Humaine et Sociale : déterminants psycho-sociologiques de la pratique physique	3	1	EvT		1	E	1h30				1	EvT	1h30
	A	UE 12 : Muscle et Mouvement	6												
		EC 1 : Anatomie	3	1	EvT		1	E	1h30				1	EvT	1h30
		EC 2 : Biomécanique du mouvement humain	3	1	EvC	5	2	E + A(a)	2h				1	E + A(a)	2h
	B	UE 13 : Encadrement et animation des activités physiques pour le bien-être et la santé	3												
		EC 1 : APS et enfants	1,5	0,5	EvC	2,5	2	E+ A(b)	2h				1	E	1h30
		EC 2 : APS et séniors	1,5	0,5	EvC	2,5	2	E+ A(b)	2h				1	E	1h30
	B	UE 14 : Outils de communication, de promotion et de gestion	6												
	EC 1 : Communication	2	0,66	EvT		1	M					1	E	1h	
	EC 2 : Marketing Opérationnel	2	0,66	EvT		1	M					1	E	1h	
	EC 3 : Gestion de structure	2	0,66	EvT		1	M					1	E	1h	

	B	UE 16 : Communication et diffusion de l'information	3												
		EC 1 : Anglais	1,5	0,5	EvT		1	A(b)	1h				1	E	1h
		EC 2 : TICE	1,5	0,5	EvC	2,5	2	E+A(b)	1h				1	E	1h
	C	UE 15 : Théorie et pratique des activités aquatiques: approche pédagogique	6												
		EC 1 : Natation sportive	3	1	EvC	5	2	E+A(b)*	1h				2	E+A(b)*	1h
		EC 2 : Réhabilitation par les activités aquatiques	3	1	EvC	5	2	E+A(b)*	1h30				2	E+A(b)*	1h30
			30												
	A	UE 21 : Connaissances fondamentales appliquée à la motricité	6												
		EC 1 : Physiologie de l'exercice musculaire	3	1	EvC	5	2	E+M	1h				1	E	1h30
		EC 2 : Anatomie et biomécanique fonctionnelle	3	1	EvC	5	2	E+A(a)	2h				2	E+A(a)	2h
	B	UE 22 : Connaissances du milieu professionnel	3												
		EC 1 : Direction et organisation d'une structure	1,5	0,5	EvC	5	2	E	1h30				1	E	1h30
		EC 2 : Droit du sport , réglementation des structures et droit du travail	1,5	0,5	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
	B	UE 24 : Encadrement et enseignements pratiques	6												
		EC 1 : Stage Sport Santé	2	0,66	EvT		2	M+S	20min				2	M+S	20min
		EC 2 : Encadrement et enseignement natation scolaire	2	0,66	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		EC 3 : Mise en situation pratique natation scolaire	2	0,66	EvC	3,3	2	A(b)	1h30				1	A(b)	1h30
2	B	UE 26 : Connaissances méthodologiques niveau 1	3												

	EC 1 : Evaluation de la condition physique et de la qualité de vie	1,5	0,5	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
	EC 2 : Education, Santé et Methodologie en APS	1,5	0,5	EvC	2,5	2	E	1h30				1	E	1h30
C	UE 23 : Théorie et pratique des activités aquatiques	6												
	EC 1 : Pratique natation au sein d'un club			EvC			A(c)							
	EC 2 : Natation sportive	3	1	EvT+EvC		2	E +A(b)*	1h30				2	E +A(b)*	1h30
	EC 3 : Activités Aquatiques: Water-Polo, Aquaphobie	3	1	EvC	5	2	E +A(b)*	1h30				2	E +A(b)*	1h30
D	UE 25 : Sauvetage et Sécurité en milieu Aquatique	6												
	EC 1 : Secourisme			EvC			A(d)							
	EC 2 : Intégration dans le milieu professionnel	2	0,66	EvC	3,3	2	A(b)*	30min				1	A(b)*	30min
	EC 3 : Hygiène d'un lieu de pratique	2	0,66	EvT		1	M					1	E	1h
	EC 4 : Sécurité d'un lieu de pratique	2	0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		30			55%									

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

A(a): Exercice à traiter sur PC/Tx (salle informatique)

A(b): Mise en situation et évaluation pratique

A(c) : Présence à tous les créneaux de pratique prévus sur l'année sauf incapacité à être dans l'eau et à effectuer une pratique natation adaptée (justificatif du SSU mentionnant l'incapacité pré-citée)

A(d): validation auprès d'un organisme agréé pour la formation de Premiers Secours en Equipe de niveau 1

A (e) : Validation sur attestation de pratique de 100h au sein d'un club d'activités aquatiques affilié à la FFN et présentation de résultats sur 3 compétitions
*aucune absence autorisée sur la pratique; présence obligatoire en pratique dans l'eau si besoin sur des consignes adaptées sauf en cas de certificat du SSU mentionnant l'incapacité de l'étudiant à se rendre sur le bord du bassin et à effectuer une pratique de la natation même en version "adaptée"

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées à l'exception des UE ou EC suivants :

UE X EC X : exemple : un dossier de recherche se substituera au TP de 1h

UE Y : exemple : une épreuve unique se substituera aux épreuves prévues pour chaque EC

En cas de nouvelle crise sanitaire : les modalités d'examens restent les mêmes avec la possibilité de réaliser les examens écrits en distanciel

DEUST 2 AGAPSC Parcours Activités Aquatiques

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 24 crédits sur l'année

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 31 : Connaissances fondamentales adaptées aux différentes populations	6												
		EC 1 : Vieillesse et Activités Physiques	3	1	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		EC 2 : Activités Physiques et développement de l'enfant	3	1	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
	A	UE 33 : Connaissances fondamentales appliquées à la natation sportive	6												
		EC 1 : Aspects biomécaniques	3	1	EvC	5	2	M+S	1h				1	E	1h30
		EC 2 : Aspects psychologiques	3	1	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
	B	UE 32 : Animation et encadrement des activités physiques spécifiques	6												
		EC 1 : Outils et techniques nécessaires à la conduite d'une activité	3	1	EvC	5	2	E + A(b)	1h30				1	E	1h30
		EC 2 : Découverte des activités "aquaforme"	3	1	EvC		2	E	1h30				1	E	1h30
B	UE 35: Activités Aquatiques et enfance	3													
	EC 1 : Activités Aquatiques et petite enfance	1,5	0,5	EvC	2,5	2	M+A(b)	1h30				1	E	1h30	
	EC 2 : Activité Aquatique et milieu fédéral (ENF)	1,5	0,5	EvC	2,5	2	M+A(b)	1h30				1	E	1h30	

	B	UE 36: Connaissances méthodologiques de niveau 2	6												
		EC 1 : Programmation APS et santé	3	1	EvC	5	2	E+M	1h				1	E	1h30
		EC 2 : Enseignements scientifiques complémentaires	3	1	EvC	5	2	E+M	1h				1	E	1h30
	C	UE 34 : Théorie et pratique en activités aquatiques	3												
		EC 1 : Pratique Aquabike et analyse de l'activité		0,5	EvC	2,5	2	M+A(b)*	1h30				1	M+A(b)*	
		EC 2 : Pratique natation sportive		0,5	EvC	2,5	2	A(b)*					1	A(b)*	
			30												
	A	UE 42 : Stage Activités Aquatiques	12												
		EC 1 : Stage en milieu scolaire (100h)	4	1,33	EvT		2	M+S	20min				2	M+S	20min
		EC 2 : Stage aquagym (100h)	4	1,33	EvT		2	M+S	20min				2	M+S	20min
		EC 3 : Stage école de natation Française (100h)	4	1,33	EvT		2	M+S	20min				2	M+S	20min
	A	UE 43 : Stage Activités Physiques bien-être santé	12												
		EC 1 : Stage Activités Physiques et santé (100h)	6	2	EvT		2	M+S	20min				2	M+S	20min
		EC 2 : Stage Immersion milieu pro-Hygiène ou Direction structure (100h)	6	2	EvT	1,5	2	M+S	20min				2	M+S	20min
		EC 3 : Validation pratique en club + 3 compétitions			EvC			A(e)						A (e)	
	B	UE 41 : Projet en activités physiques et santé	3												
		EC 1 : Préparation stage de direction ACM	1,5	0,5	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		EC 2 : Projets éducatifs et pédagogiques	1,5	0,5	EvC	2,5	2	E	1h30				1	E	1h30
	B	UE 44 : Communication et diffusion de l'information	3												

4

	EC 1 : Anglais	1,5	0,5	EvT		1	A(b)	1h				1	E	1h
	EC 2 : TICE	1,5	0,5	EvC	2,5	2	E+A(b)	1h				1	E	1h
		30			40%									

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

A(a): Exercice à traiter sur PC/Tx (salle informatique)

A(b): Mise en situation et évaluation pratique

A(c) : Présence à tous les créneaux de pratique prévus sur l'année sauf incapacité à être dans l'eau et à effectuer une pratique natation adaptée (justificatif du SSU mentionnant l'incapacité pré-citée)

A(d): validation auprès d'un organisme agréé pour la formation de Premiers Secours en Equipe de niveau 1

A (e) : Validation sur attestation de pratique de 100h au sein d'un club d'activités aquatiques affilié à la FFN et présentation de résultats sur 3 compétitions

*aucune absence autorisée sur la pratique; présence obligatoire en pratique dans l'eau si besoin sur des consignes adaptées sauf en cas de certificat du SSU mentionnant l'incapacité de l'étudiant à se rendre sur le bord du bassin et à effectuer une pratique de la natation même en version "adaptée"

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées à l'exception des UE ou EC suivants :

UE X EC X : exemple : un dossier de recherche se substituera au TP de 1h

UE Y : exemple : une épreuve unique se substituera aux épreuves prévues pour chaque EC

En cas de nouvelle crise sanitaire: les modalités d'examens restent les mêmes avec la possibilités de réaliser les examens écrits en distanciel

DEUST 1 AGAPSC Parcours Encadrement Activités Physiques , sports et Loisirs de Nature

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

37,5 crédits sur l'année

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	UE 11 : Connaissances Scientifiques	6													
		EC 1 : Approche physiologique de la motricité	3	1	EvC		2	E	1h				1	EvT	1h30	
		EC 2 : 112. Science Humaine et Sociale : déterminants psycho-sociologiques de la pratique physique	3	1	EvT		1	E	1h30				1	EvT	1h30	
		A	UE 12 : Muscle et Mouvement	6												
			EC 1 : Anatomie	3	1	EVT		1	E	1h30				1	EvT	1h30
			EC 2 : Biomécanique du mouvement humain	3	1	EvC		2	E +A(a)	2h				1	E + A(a)	2h
		B	UE 13 : Sécurité et connaissances des environnements APPN (EMSP)	6												
			EC 1 : intégration dans le milieu professionnel	2	0,33	EvC		2	M+O	O : 20 mn				2	M+O	O : 20 mn
			EC 2 : mise en œuvre sécurié et environnement escalade et disciplines associées	2	0,33	EvC		2	E+P	E : 1H				2	E+P	E : 1H
			EC 3 : mise en œuvre sécurié et environnement canoë-kayak et disciplines associées	2	0,33	EvC		2	E+P	E : 1H				2	E+P	E : 1H
		C	UE 14 :Outils de communication, de promotion et de gestion	6												

	EC 1 : Communication	2	0,66	EvT		1	M				1	E	1h
	EC 2 : Marketing Opérationnel	2	0,66	EvT		1	M				1	E	1h
	EC 3 : Gestion de structure	2	0,66	EvT		1	M				1	E	1h
D	UE 15 : Théorie et pratique des APPN approche pédagogique	6											
	EC 1 : Escalade et disciplines associées	3	0,5	EvC		2	E+A(b)	1h00			2	E+A(b)*	1h
	EC 2 : Canoë-kayak et disciplines associées	3	0,5	EvC		2	E+A(b)	1h00			2	E+A(b)*	1h00
		12											
A	UE 21 : Connaissances fondamentales appliquée à la motricité	6											
	EC 1 : Physiologie de l'exercice musculaire	3	1	EvC		2	E+M	1h			1	E	1h30
	EC 2 : Anatomie et biomécanique fonctionnelle	3	1	EvC		2	E+A(a)	2h			2	E+A(a)	2h
C	UE 22: Connaissances du milieu professionnel	6											
	EC 1 : Direction et organisation d'une structure ACM	3	0,5	EvC		2	M+O				2	M+O	
	EC 2 : Droit du sport , réglementation des structures et droit du travail struture APPN	3	0,5	EvT		1	M				1	M	
D	UE 23 : Théorie et pratique des APPN	6											
	EC 1 : secourisme			EvC		1	A(d)				1	A(d)	
	EC 2 : Escalade et disciplines associées	2	0,33	EvC		2	M+ A (b)				2	M+ A (b)	
	EC 3 : canoë-kayak et disciplines associées (raft, nage en eaux vives, paddle)	2	0,33	EvC		2	M+ A (b)				2	M+ A (b)	
	EC 3 : APPN complémentaires (vtt, randonnée pédestre, parcours aventure)	2	0,33	EvC		2	M+ A (b)				2	M+ A (b)	
B	UE 24: Stage et mise en situation	6											
	EC 1 : Stage ACM	2	0,33	EvT		2	M+O				2	M+O	
	EC 2 :Aspects pédagogiques des APPN escalade , canoë-kayak et disciplines	2	0,33	EvT		2	M+O				2	M+O	
	EC 3: Mise en situation pédagogique	2	0,33	EvC		2	M+O				2	M+O	

D	UE 25 : Connaissance méthodologique APPN niveau 1	3												
	EC 2 : méthodologie de conduite de projet activités hivernales et nautiques	1,5	0,5	EvC		2	M +A(b)					2	M +A(b)	
	EC 3 : conduite de projet et développement durable sur les APPN	1,5	0,5	EvT		1	M					1	M	
C	UE 26 : Communication et diffusion de l'information	3												
	EC 1 : Anglais	1,5	0,5	EvT		1	A(b)	1h				1	E	1h
	EC 2 : TICE	1,5	0,5	EvC		2	E+A(b)	1h				1	E	1h
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

A(a):

A(b): Mise en situation et évaluation pratique

A(d): validation auprès d'un organisme agréé pour la formation de Premiers Secours en Equipe de niveau 1

*aucune absence autorisée sur la pratique; présence obligatoire en pratique dans l'eau si besoin sur des consignes adaptées sauf en cas de certificat du SSU mentionnant l'incapacité de l'étudiant à se rendre sur le bord du bassin et à effectuer une pratique de la natation même en version "adaptée"

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées à l'exception des UE ou EC suivants :

UE X EC X : exemple : un dossier de recherche se substituera au TP de 1h

UE Y : exemple : une épreuve unique se substituera aux épreuves prévues pour chaque EC

DEUST 2 AGAPSC Parcours EAPSLN

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 22 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 31 : Connaissances fondamentales adaptées aux différentes populations	6												
		EC 1 : Vieillesse et Activités Physiques	3	1	EVT		1	E	1h30				1	E	1h30
		EC 2 : Activités Physiques et développement de l'enfant	3	1	EVT		1	E	1h30				1	E	1h30
	A	UE 32 : Connaissances fondamentales appliquées aux APPN	6												
		EC 1 : Aspects biomécaniques	3	1	EvC	5	2	M+S	1h				1	E	1h30
		EC 2 : Aspects psychologiques	3	1	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
	D	UE 33 : Activités innovantes, culturelles et de loisirs	3												
		EC 1 : Animations sportives de loisirs et activités innovantes et récréatives	1,5	0,5	EvC		2	M + A(b)					2	M + A(b)	
		EC 2 : Découverte des pratiques et activités récréatives et innovantes	1,5	0,5	EvC		2	M + A(b)					2	M + A(b)	
D	UE 34: Théorie et pratique des APPN	3													
	EC 1 : pratique et encadrement des APPN en multihiver pour publics spécifiques	1,5	0,5	EvC		2	M+A(b)					2	M+A(b)		
	EC 2 : Pratique et encadrement APPN (tir à larc, trail, CO, VTT etc...)	1,5	0,5	EvC		2	M+A(b)					2	M+A(b)		

4	D	UE 35: Animation et encadrement des APPN	6											
		EC 1 : Programmation APS et santé	3	1	EvC	5	2	E+M	1h			1	E	1h30
		EC 2 : Enseignements scientifiques complémentaires	3	1	EvC	5	2	E+M	1h			1	E	1h30
	D	UE 36: Théorie et pratique en activités APPN	3											
		EC 1 : Canoë-kayak et disciplines associées	1,5	0,5	EvC		2	E+A(b)*	E: 1h			2	E+A(b)*	E: 1h
		EC 1 : Escalade et disciplines associées	1,5	0,5	EvC		2	E+A(b)*	E: 1h			2	E+A(b)*	E: 1h
	C	UE 37 : connaissance méthodologique de niveau 2	3											
		EC 1 : Pratique APPN et conception de prestation de services	1,5	0,5	EvC		2	O+M				2	O+M	
	EC 1 : Pratique APPN et développement durable	1,5	0,5	EvC		2	O+M				2	O+M		
		30												
	B	UE 40 : Projets éducatifs et APPN	3											
		EC 1 : préparation stage de direction ACM	1,5	0,5	EvC		2	M+O			2	M+O		
		EC 2 : Concevoir un projet éducatif et pédagogique au sein d'une structure	1,5	0,5	EvC		2	M+O			2	M+O		
	B	UE 41: Mises en situation professionnelles	15											
		EC 1 : Stage en milieu scolaire	5	1	EvC		2	M+O			2	M+O		
		EC 2 : Stage structures Loisirs	5	1	EvC		2	M+O			2	M+O		
		EC 3 : stage ACM	5	1	EvC		2	M+O			2	M+O		
	C	UE 42 : Conduite et organisation de stage	9											
		EC 1 : stage en itinérance	4,5	0,75	EvC		1	E			1	E	1h30	
		EC 2 : stage APPN : gestion et animation	4,5	0,75	EvC		2	E			1	E	1h30	

C	UE 43: Communication et diffusion de l'information	3												
	EC 1 : Anglais	1,5	0,5	EvT		1	A(b)	1h				1	E	1h
	EC 2 : TICE	1,5	0,5	EvC		2	E+A(b)					1	E	1h
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

A(a):

A(b): Mise en situation et évaluation pratique

A(c) : Présence à tous les créneaux de pratique prévus sur l'année sauf incapacité à être dans l'eau et à effectuer une pratique natation adaptée (justificatif du SSU mentionnant l'incapacité pré-citée)

A(d): validation auprès d'un organisme agréé pour la formation de Premiers Secours en Equipe de niveau 1

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées à l'exception des UE ou EC suivants :

UE X EC X : exemple : un dossier de recherche se substituera au TP de 1h

UE Y : exemple : une épreuve unique se substituera aux épreuves prévues pour chaque EC

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2022 - 2023**

Licence Activité Physique Adaptée et Santé (APAS) + LAS 3

Parcours 1 : APA et Pathologies Métaboliques

Parcours 2 : APA et Handicap

Parcours 3 : APA, Thermalisme et Immersion

Conseil de Gestion : avis favorable le 05/07/2022

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : THIVEL David/VERNEY Julien david.thivel@uca.fr julien.verney@uca.fr

Parcours, Niveau	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
N1 Commun	Alain Grimbert	alain.grimbert@uca.fr
N2 APAS	Julien Verney	julien.verney@uca.fr
N3 APAS	David Thivel	david.thivel@uca.fr

Contact en scolarité : N2: Benoit BOBOUL Benoit.boboul@uca.fr N3: Laure TRANCHET laure.tranchet@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Non contrôlée
Assiduité aux TD	Contrôlée - Modalité : Appel - 0 absence non justifiée tolérée
Assiduité aux TP	Contrôlée - Modalité : Appel - 0 absence non justifiée tolérée
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente xxxxx minutes après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant à partir de 0 absence injustifiée.

Pour les LAS 3, se référer aux Informations générales et aux Règles des examens spécifiques en annexe

Parcours adaptés

Si au moment de son arrivée à l'université, après son inscription administrative, un étudiant ayant reçu une réponse OUI SI dans ParcoursSup refuse les modalités du parcours adapté (réunion de rentrée, rendez-vous individuels, tutorat ou remédiation, signature du contrat pédagogique de réussite...) il sera considéré comme démissionnaire et désinscrit.

Si un étudiant en parcours adapté ayant signé un contrat pédagogique de réussite cesse de participer aux dispositifs, il sera considéré comme démissionnaire pour le parcours OUI SI et sera basculé en licence standard. Il ne pourra donc plus bénéficier de l'accompagnement personnalisé inhérent au parcours OUI SI.

Cette dernière règle s'applique également pour les absences : en cas de xx absences injustifiées aux dispositifs spécifiques, l'étudiant est réputé défaillant dans son parcours OUI SI et il n'est plus admis à le poursuivre.

Stages

Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
Niveau 2	35h	Octobre à Juin
Niveau 3 (tous parcours)	160h	3 semaines dédiées par mois d'octobre à décembre et de Février à Mai

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : stages.staps@uca.fr

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - Commun à toutes les filières

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
------------------------------------	------------------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	--

Niveau 2 - Activité Physique Adaptée et Santé

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Bloc A: Enseignements Scientifiques	31,32,41A,41B	21		X	E
Bloc B: Enseignements techniques et technologiques	33,44,45	9		X	E
Bloc C: Enseignements spécifiques APAS	34,42,43	12		X	E
Bloc D: méthodologie de l'intervention et stage	35,47	9		X	E
Bloc E: Enseignements transversaux	36,46,48	9	X		

Niveau 3 - Parcours 1 (APA et Pathologies métaboliques), 2 (APA et Handicap) et 3 (APA Thermalisme et Immersion)

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Bloc A: Enseignements scientifiques	51+52	18		X	B et C
Bloc B: Approche professionnalisante	53+54+55	12	x		
Bloc C: Approche technique et scientifique	61+62+63+64+66+67	21	x		
Bloc D: Mise en situation professionnelle	65	9		x	B et C

NIVEAU 1 - STAPS

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

crédits

18

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des exam			2 nd e chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	UE 11 : Enseignements Scientifiques Sciences de la Vie et Santé (1)	6													
	EC 1 : Anatomie 1		1	EVT		1	QCM	15 min				1	QCM	15 min	
	EC 2 : Bioénergétique		1	EvT		1	QCM	20 min				1	QCM	20 min	
	UE 12 : Enseignements scientifiques SHS (1)	9													
	EC 1 : Sociologie des pratiques sportives			EvC	100%		QCM			1	QCM	30 min	1	QCM	30 min
	EC 2 : Histoire du mouvement sportif		1	EVT		1	QCM					1	E	1h	
	EC 3 : Economie et Gestion du sport		1	EvT+EvC	20%	2EvC et 1EVT	TD (CC) : 20%		1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	UE 13 : Connaissance Technique et culturelle APS Enseig théo	6													
	Théorie APSA 1		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h	
	Théorie APSA 2		0,66	EVT		1	E	1h				1	E	1h	
	Théorie APSA 3		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h	
	UE 14 : Connaissances Techniques APS Pratiques	3													
	Pratique APSA 1		0,33	EvC			TP			1	TP	2h	1	TP	2h
	Pratique APSA 2		0,33	EvC			TP			1	TP	2h	1	TP	2h
	Pratique APSA 3		0,33	EvC			TP			1	TP	2h	1	TP	2h
	UE 15 : Enseignements Méthodologiques Transversaux	6													
	EC 1 : Méthodologie d'aide à l'écrit et soutien		1	EVT + EvC	10%	1	E	1h30		1	E	1h30	1	E	1h30
EC 2 : Outils informatiques, MTU,		1	EvC		2	E			1	E	2h	1	E	2h	
EC 3 : Forum PPF		Validation	EVT		1	A1			1	Mémoire		1	Mémoire		
EC 4 : Module Développement durable		Validation	EvT			A3							A3		
		30													
	UE 21 : Enseignements Scientifiques Sciences de la Vie et Santé (2)	9													

2	EC 1 : Fonctions biologiques		1	EvT		1	QCM	30 min				1	QCM	30 min
	EC 2 : Anatomie 2		1	EvT		1	QCM	15 min				1	QCM	15 min
	EC 3 : Biomécanique		1	EvC	100%	2	E	2h	1	E	TD de substituti on (2h)	1	E	2h
	UE 22 : Enseignements scientifiques SHS (2)	6												
	EC 1 : Psychologie du développement et de l'apprentissage		1	EvT+EvC	25%	2EvC et 1EvT	E	1h	1	E	1h30	1	E	1h30
	EC 2 : Anthropologie des pratiques physiques, sportives et artistiques		1	EvT+EvC	25%	2EvC et 1EvT	EvT : A4	1h	1	A4	1h	1	A4	1h
	UE 23 : Connaissance Technique et culturelle APS Enseig théo	6												
	Théorie APSA 4		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Théorie APSA 5		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Théorie APSA 6		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	UE 24 : Connaissances Techniques APS Pratiques	3												
	Pratique APSA 4		0,33	EvC			TP		1	TP	2h	1	TP	2h
	Pratique APSA 5		0,33	EvC			TP		1	TP	2h	1	TP	2h
	Pratique APSA 6		0,33	EvC			TP		1	TP	2h	1	TP	2h
	UE 25 : Enseignements professionnels transverseaux	3												
	EC 1 : Méthodologie projet animation dans les APS		0,4	EvC		2	Mémoire + A2		2	Mémoire + A2		1	Ecrit	1h
	EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Entraînement sportif		0,6	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Activité Physique Adaptée et Santé		0,6	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Education et Motricité		0,6	EvT		1	QCM	15 min	1	QCM	15 min	1	QCM	15 min
	EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Management du Sport		0,6	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	UE 26 : Anglais	3												
	EC : Anglais		1	EvC		2	O+E		2	O+E	1h30	2	O+E	1h30
	30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures.

A1 : Participation active aux tables rondes du forum

A2: Conduite d'une séance de 30 minutes minimum

A3: Test de positionnement - La validation de l'UE ne prend pas en compte la validation du Module développement durable.

Mais la validation de l'année est subordonnée à la validation du test de positionnement de l'élément "Module développement durable" par l'obtention d'un pourcentage de réussite défini (80% des réponses obtenues).

En cas de non validation, l'étudiant peut poursuivre en N2, mais restera AJAC jusqu'à validation du module.

A4 : le sujet est composé d'une première partie comprenant 5 questions à choix multiple auxquelles il faut obtenir une note de 4 sur 5 pour que la suite de la copie soit prise en compte (ces questions sont issues des QCM Wooclap effectués puis corrigés durant les cours) et d'une seconde partie constituée de questions rédactionnelles.

NIVEAU 2 - Parcours 1-2-3

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 39 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 31 : Enseignements Scientifiques Transversaux Communs	9												
		EC1: Sciences de l'intervention professionnelle et de l'expertise		1	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		EC2: Activité, expérience, et performance		1	EvC/EvT	20%	3	E	1h00	1	E	1h	1	E	1h
		EC3: Croissance et maturation		1	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
	A	UE 32 : Enseignements scientifiques Transversaux optionnels 2 parmi 3	6												
		EC1: Adaptations physiologiques à l'exercice		1	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		EC2: Biomécanique du geste sportif		1	EvC	100%	2	E		1	E	TD subst 2h	1	E	2h
	B	UE 33 : Spécialité sportive Liée à la mention	3												
		EC1: Muscu Niveau 1		1	EvC	100%	2	TP		1	E	1h30	1	E	1h30
	C	UE 34 : Enseignement spécifiques de mention	3												
		EC1: Pathologies chroniques		0,5	EvC	100%	2	E		1	E	1h30	1	E	1h30
		EC2: Méthodologie du prof APAS		0,25	EvC	100%	2	A/O		1	A/O	15'	2	A/O	15'
		EC3: Pathologies neurologiques		0,25	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	D	UE 35 : Méthodologie de d'intervention	6												
		EC1: Principes généraux de l'entraînement et programmation (ES, APAS)		0,75	EvC	100%	2	E + TP		1	E	1h30	1	E	1h30
	EC2: Méthodologie du projet d'animation 2		0,5	EvC	100%	2	TP + E		1	E	1h	1	E	1h	
	EC3: Evaluation de la condition physique (ES, APAS)		0,75	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30	
E	UE 36: Langue vivante	3													
	EC1: Anglais 2.1		1	EvC	100%	2	O+E		2	O+E		2	O+E		
			30												

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
	A	UE 41A : Enseignements scientifiques Transversaux communs	3												
		EC 1 : Du geste à l'intervention : approche ergonomique des pratiques corporelles		1	EvC	100%	2	TD		1	E	45 min	1	E	45 min
	A	UE 41B : Enseignements scientifiques Transversaux optionnels	3												
		EC 2: Anatomie Fonctionnelle		1	EVT		1	A	30'				1	A	30'
	C	UE 42 : Enseignements Scientifiques spécifiques au parcours 4	6												
		EC1: Physiopathologie du vieillissement		1	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		EC2: Pathologies au cours de l'enfance		0,5	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC3: Troubles de la santé mentale		0,5	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	C	UE 43 : Enseignements complémentaires aux enseignements scientifiques	3												
		EC1: Prise en charge du sujet âgé par l'APAS		0,5	EvC	100%	2	E/TP		1	E	1h30	1	E	1h30
		EC2: AP, santé mentale et inclusion		0,5	EvC	100%	2	E/TP		1	E	1h	1	E	1h
	B	UE 44 : Enseignements techniques et technologiques 1	3												
		EC1: Sport Adapté		0,33	EvC	100%	2	E/TP		1	E	1h30	1	E	1h30
		EC2: Handisport		0,33	EvC	100%	2	E/TP		1	E	1h30	1	E	1h30
		EC3: AP Immersion et milieu thermal		0,33	EVT		1	E	1h				1	E	1h
	B	UE 45 : Enseignements techniques et technologiques 2	3												
		EC1: Activités de la forme et santé		0,5	EvC/EvT	50%	3	E/ TP	1h	1	E	1h	1	E	1h
		EC2: Politiques de santé publique, hygiène de vie et AP		0,5	EvC	100%	2	E		1	E	1h	1	E	1h
	E	UE 46 : Enseignements optionnels	3												
		EC 1: Projet professionnel et de formation		0,25	EvC	100%	2	M+O		2	M+O		2	M+O	
		EC2: Enseignement optionnel		0,75	EvC	100%	2			1	E/A		1	E/A	
	D	UE 47 : Stage	3												
		EC1: Stage 50 heures		1	EvT		2	M+O	20'	2	M+O	20'	2	M+O	20'

	EC 2: Pratique personnelle d'une APSA en structure extra universitaire 100 h, et pratique d'animation sportive auprès de public enfant , adolescent et adultes 50 h		validation										
E	UE 48 : Langue vivante	3											
	EC1: Anglais 2.2		1	EvC	100%	2	O+E		2	O+E		2	O+E
		30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : autre : UE 41B2 QCM en ligne UE 34 EC2: présentation PPT

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées .

NIVEAU 3 - Parcours 1-2-3

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

33 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences													
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{de} chance					
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.			
5	A	UE 51 : Enseignements scientifiques 1	9															
		EC 1 : Biomécanique de la locomotion - analyse de la posture		1	EvC	100					2	E /A	2h	2	E /A	2h		
		EC2: Adaptations des grandes fonctions physiologiques à la prise en charge		1	EvT	100	1	E	1h30				1	E	1h30			
		EC3: Métabolisme osseux et adaptation à la prise en charge		1	EvT	100	1	E	1h				1	E	1h			
		A	UE 52 : Connaissance de la prise en Charge par les APAS	9														
		EC 1: Principes généraux et Méthodologie de la Planif en APAS		1	EvT	100	1	E	1h30				1	E	1h30			
		EC 2: outils d'évaluation		1	EvC	100					1	E	1h	1	E	1h		
		EC3: Parcours 1 et 3: Planification et Prise en charge par le renforcement musculaire		0,5	EvC	100					1	E	1h30	1	E	1h30		
		EC3: Parcours 2: Planification, Prise en charge et Handicap Moteur		0,5	EvC	100					1	E	1h30	1	E	1h30		
		EC4: Parcours 1 et 3: Planification et Prise en charge par le travail aérobie		0,5	EvT	100	1	E	1h30				1	E	1h30			
		EC4: Parcours 2: Planification, Prise en charge et handicap mental		0,5	EvC	100					1	E	1h30	1	E	1h30		
		B	UE 53 : Méthodologie du champs professionnel	3														
		EC1: Méthodo projet/ communication		0,25	EvC	100					1	E	1h	1	E	1h		
		EC2: Transfert de la recherche à la pratique professionnelle		0,25	EvC	100					1	E	1h	1	E	1h		
		EC3: Parcours 1: Règlementation et outils de gestion		0,25	EvT	100	1	E	1h30				1	E	1h30			
		EC3: Parcours 2: Règlementation et Déontologie dans le champs du Handicap		0,25	EvT	100	1	E	1h30				1	E	1h30			
		EC3: Parcours 3: Règlementation relative à l'immersion et au thermalisme		0,25	EvT	100	1	E	1h30				1	E	1h30			
		EC4: Parcours 1: Approche professionnalisante		0,25	EvC	100					1	E	1h	1	E	1h		
	EC4: Parcours 2: Approche professionnalisante du Handicap		0,25	EvC	100					1	E	1h	1	E	1h			
	EC4: Parcours 3: Approche professionnalisante du thermalisme		0,25	EvC	100					1	E	1h	1	E	1h			
	B	UE 54 : Populations particulières 1	6															
	EC1: AP et Pathologies métaboliques		0,66	EvT	100	1	E	1h30				1	E	1h30				

	EC2: AP et Pathologies cardio-vasculaires et respiratoires		0,66	EvT	100	1	E	1h30				1	E	1h30
	EC3: Parcours 1: Spécificités de l'AP chez la femme		0,66	EvT	100	1	E	1h				1	E	1h
	EC3: Parcours 2: AP et handicap moteur et mental			EvC	100				1	E	1h	1	E	1h
	EC3: Parcours 3: AP et Pathologies spécifiques au thermalisme			EvT	100	1	E	1h				1	E	1h30
B	UE 55 : Langue vivante	3												
	EC1: Anglais		1	EvC	100				2	E+O		2	E+O	
		30												

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
6	C	UE 61 : Enseignements scientifiques 2	3												
		EC1: Outils de quantification du mouvement		0,5	EvC	100				1	E	2h	1	E	2h
		EC2: Adaptation du métabolisme énergétique à la prise en charge		0,5	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	C	UE 62 : Enseignements scientifiques 3	6												
		EC1: Dimensions psycholo-sociologiques de la santé		0,75	EvT		1	E	2h				1	E	2h
		EC2: Le patient au cœur de la prise en charge		0,75	EvT		1	E	2h				1	E	2h
		EC3: Dimension motivationnelle de la prise en charge/Entretien motivationnel		0,5	EvC	100							1	E	2h
	C	UE 63 : Enseignement technique	3												
		EC1: Parcours 1 et 3: Education thérapeutique		1	EvC	100				1	E	1h	1	E	1h
		EC1: Parcours 2: Approche pédagogique et Handicap			EvC	100				1	E	1h	1	E	1h
	C	UE 64 : Populations particulières 2	3												
		EC1: AP et Cancer		0,25	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		EC2: Parcours 1: AP en milieu professionnel			EvT		1	E	1h30				1	E	1h
		EC2: Parcours 2: AP et Handicap moteur 2		0,25	EvC	100				1	E	1h	1	E	1h
		EC2: Parcours 3: AP et populations particulières 2			EvT		1	E	1h				1	E	
		EC3: Parcours 1: AP et autres Pathologies		0,25	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC3: Parcours 2: AP et Handicap mental 2			EvC	100				1	E	1h	1	E	1h
	EC3: Parcours 3: AP et populations particulières 3		EvC		100				1			1	E		
D	UE 65 : Mise en situation professionnelle	9													
	EC1: Stage 160h		2,5	EvC	100				2	O/M	30 min	2	O/M	30 min	
	EC2: Analyse réflexive sur pratique d'enseignant en activités physiques adaptées		0,5	EvT		1	A					1	A		

C	UE 66 : UE Libre	3											
	EC1: UE Libre		1										
C	UE 67: Langue vivante	3											
	EC1: Anglais		1	EvC	100			2	E+O		2	E+O	
		30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (UE 65: D
A: Autre: UE 51 EC1 QCM en ligne, UE65: Dossier

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées .

Service Commun des Langues Vivantes

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES Année universitaire 2022 - 2023

Licences LANSAD

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Daniel RODRIGUES**

Parcours, Niveau	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	LCC/LCSH: N1: Thomas HASTINGS N2: Alison JOHNSTONE N3 Catharina VAN DE VEN PSSSE: Thomas HASTINGS STAPS: Morganne SHELFORD SCIENCES: N1 Daniel RODRIGUES N2/N3: Rebecca ADLER	Thomas.hastings@uca.fr Alison.johnstone@uca.fr Catharina.VAN_DE_VEN@uca.fr Thomas.hastings@uca.fr morganne.shelford@uca.fr daniel.rodrigues@uca.fr rebecca.adler@uca.fr
Autres langues	Allemand : Mme Stefanie CEELEN Espagnol : M. Julien QUILLET Italien : Mme Sonia PORZI Néerlandais Portugais : M. Ailton SOBRINHO Langues Slaves (russe et polonais): Mme Ekaterina CENNET	stefanie.ceelen@uca.fr julien.quillet@uca.fr sonia.porzi@uca.fr ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr ekaterina.cennet@uca.fr

Contact en scolarité :
 Mme Hélène SEGAUD
 helene.segaud@uca.fr
 Mme Aurélie BROSE
 aurelie.brosse@uca.fr
 M. Luc LEBARD
 Luc.lebard@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	
Assiduité aux TD	Les cours de LANSAD respectent le règlement de la compostante d'inscription de l'étudiant
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Les cours de LANSAD respectent le règlement de la compostante d'inscription de l'étudiant

La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => Épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 02 absences injustifiées.
---	---

NIVEAU 1/2/3 - LANSAD

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : LANSAD	x												
		LANSAD Allemand	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	2h15	1	O et/ou E	1h
		LANSAD Italien	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	2h15	1	O	10 min
		LANSAD Espagnol	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	1h E 10min O	1	O	10 min
		LANSAD Néerlandais	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	1h E 10min O	1	O	10 min
		LANSAD Portugais	3	1	EvC		2	O et E	2h	1	O/E	2h	1	O et/ou E	2h
		LANSAD Polonais	3	1	EvC		2	O et E	1h + 30 min	1	E+O	1h + 30 min	1	E	1h
		LANSAD Russe	3	1	EvC		2	O et E	1h + 30 min	1	E+O	1h + 30 min	1	E et/ou O	1h E 15 min O
		LANSAD Anglais STAPS													
		N2 S3	3	1	EvC		4	E+O	3 à 15 min	4	E+O	3 à 15 min	4	E+O	3 à 15 min
		N3 S5	3	1	EvC		2	E+O	8 à 10 min	2	E+O	8 à 10 min	2	E+O	8 à 10 min
		LANSAD Anglais SCIENCES													
		N1 S1 LAS	3	1	EvC		2	E+O	1h + 5 min	2	E+O	1h + 5 min	2	E+O	1h + 5 min
		N2 S3	3	1	EvC		2	E+O	45min+10min	2	E+O	45min+10min	2	E+O	45min+10min
	N3 S5	3	1	EvC		2	E+O	1h + 10 min	2	E+O	1h + 10 min	2	E+O	1h + 10 min	

	LANSAD Anglais LCC/LCSH													
	N2 S3	3	1	EvC		2	E A	E:1h A	1	E	1h	1	E	1h
	N3 S5	3	1	EvC		2	E A	E:1h A	1	E	1h	1	E	1h
	LANSAD Anglais PSSSE													
	N2 S3	3	1	EvC		2	A + E	E:1h	1	E	1h	1	E	1h
	N3 S5	3	1	EvC		2	A + E	E:1h	1	O	15 min	1	E	1h
		48												
	UE LANSAD	x												
	LANSAD Allemand	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	2h15	1	O et/ou E	1h
	LANSAD Italien	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	2h15	1	O	10 min
	LANSAD Espagnol	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	1h E 10min O	1	O	10 min
	LANSAD Néerlandais	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	1h E 10min O	1	O	10 min
	LANSAD Portugais	3	1	EvC		2	O et E	2h	1	O/E	2h	1	O et/ou E	2h
	LANSAD Polonais	3	1	EvC		2	O et E	1h + 30 min	1	E+O	1h + 30 min	1	E	1h
	LANSAD Russe	3	1	EvC		2	O et E	1h + 30 min	1	E+O	1h + 30 min	1	E et/ou O	1h E 15 min O
	LANSAD Anglais STAPS													
	N1 S2	3	1	EvC		2	E+O	45min/5min	2	E+O	45min/5min	2	E+O	45min/5min
	N2 S4	3	1	EvC		2	E+O	8 à 10 min	2	E+O	8 à 10 min	2	E+O	8 à 10 min
	N3 S6	3	1	EvC		4	E+O	5 à 15 min	4	E+O	5 à 15 min	4	E+O	5 à 15 min
	LANSAD Anglais SCIENCES													
	N1 S2	3	1	EvC		2	E+O	1h + 5min	2	E+O	1h + 5min	2	E+O	1h + 5min
	N2 S4	3	1	EvC		2	O	10min + A	2	O	10min + A	2	O	10min + A
	N3 S6	3	1	EvC		2	E+O	3h*+10min	2	E+O	3h*+10min	2	E+O	3h*+10min

LANSAD Anglais LCC/LCSH													
N1 S2	3	1	EvC		2	E O	E:45min O: 5-7min	2	E O	E:45min O: 5-7min	2	E O	E:45min O: 5-7min
N2 S4	3	1	EvC		2	A O	O:5-7min	1	O	O:5-7min	1	O	O:5-7min
N3 S6	3	1	EvC		2	O A	O:10min	1	O	10-15min	1	O	10-15min
LANSAD Anglais PSSSE													
N1 S2 EAD	3	1	EvC		2	E O	E:45min O: 5-7min	1	M+O	10min	2	E O	E:45min O: 5-7min
N2 S4 EAD	3	1	EvC		2	A O	O:7min	1	O	10min	1	O	15min
N3 S6 EAD	3	1	EvC		2	A O	O:10min	1	E	1h	1	O	10min
	57												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

REMARQUES :

Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées à l'exception des UE ou EC suivants :

UE X EC X : exemple : un dossier de recherche se substituera au TP de 1h

UE Y : exemple : une épreuve unique se substituera aux épreuves prévues pour chaque EC

INFORMATIONS GENERALES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP, y compris sur les UE de présentation des métiers et de préparation à l'oral.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible en LAS ou LAS-R, à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens des LAS et LAS-Réadaptation" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. En cas d'absence à cette épreuve, la note zéro comptant dans la moyenne sera donnée.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue conduira à un zéro comptant dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3^{ème} absence) sur l'ensemble des UE, au cours d'un même semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales (hors UE de présentation des métiers et de préparation à l'oral)

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale conduira à un zéro comptant dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé.

UE de présentation des métiers et de préparation à l'oral

Les UE de présentation des métiers et de préparation à l'oral se validant par l'assiduité, tout manquement (absence injustifiée) conduira à la défaillance en évaluation initiale.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAS-READAPTATION

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel**. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).
- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :
*La **pièce d'identité avec photo est OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.

Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. **Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.
- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, **l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**
- L'université ne fournira pas de calculatrice.
- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté.** Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.
- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- La durée d'un examen doit être strictement respectée et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- Lors du ramassage des copies sur table, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un **procès-verbal d'épreuve** est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants, dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2022 - 2023

Licence Education et Motricité + LAS 3

Conseil de Gestion : avis favorable le 05/07/2022

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsables Pédagogiques de la mention : STAPS mention Education et Motricité :

GAL-PETITFAUX Nathalie nathalie.gal-petitfaux@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
N1 STAPS Clermont Commun	Alain Grimbert + Frédérique Thomas	alain.grimbert@uca.fr ; frederique.thomas@uca.fr
N1 STAPS Vichy Commun	Gaël Ennequin	gael.ennequin@uca.fr
N2 STAPS EM	Caroline Ganière	caroline.ganiere@uca.fr
N3 STAPS EM	GAL-PETITFAUX Nathalie	nathalie.gal-petitfaux@uca.fr

Contacts en scolarité :

N1 STAPS Clermont : Sandrine HUGONIE sandrine.hugonie@uca.fr

N1 STAPS Vichy : Charlotte MARATRAT Charlotte.maratrat@uca.fr

N2 STAPS APAS -EM-ES -MS Clermont : Benoit BOBOUL Benoit.boboul@uca.fr

N3 STAPS APAS -EM-ES -MS Clermont : Laure TRANCHET laure.tranchet@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Non contrôlée
Assiduité aux TD	Contrôlée - Modalité : Appel - 0 absence non justifiée tolérée
Assiduité aux TP	Contrôlée - Modalité : Appel - 0 absence non justifiée tolérée
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant à partir de 0 absence injustifiée.

Pour les LAS 3, se référer aux Informations générales et aux Règles des examens spécifiques en annexe

Concernant les cours de travaux pratiques des APSA : lorsqu'un étudiant est blessé et ne peut plus pratiquer, sous réserve qu'il ait participé à la moitié au moins des leçons programmées, l'enseignant responsable du cours pourra attribuer une note à un étudiant, en fonction de ce qu'il aura pu constater durant la période où l'étudiant était valide.

Pour les mentions de licence STAPS : L'enseignant peut attribuer une note de pratique d'APSA à des étudiants qui ont une période de dispense telle que leur quantité de pratique est supérieure ou égale à la moitié des leçons programmées. Dans le cas contraire, si l'enseignant peut leur proposer une activité annexe, du type observation, analyse, conseil, etc. à laquelle il adjoint éventuellement une commande de travail à rendre sous forme de dossier, de compte-rendu ou autre, l'enseignant peut attribuer une note à l'étudiant, dans la limite maximum de 06/20. Dans tous les cas, il va de soi que ces étudiants ont pu attester d'une raison médicale légitime. Il convient néanmoins de proposer à l'étudiant de choisir entre le fait d'être déclaré défaillant ou de se voir attribuer une note.

Parcours adaptés

Si au moment de son arrivée à l'université, après son inscription administrative, un étudiant ayant reçu une réponse OUI SI dans ParcoursSup refuse les modalités du parcours adapté (réunion de rentrée, rendez-vous individuels, tutorat ou remédiation, signature du contrat pédagogique de réussite...) il sera considéré comme démissionnaire et désinscrit.

Si un étudiant en parcours adapté ayant signé un contrat pédagogique de réussite cesse de participer aux dispositifs, il sera considéré comme démissionnaire pour le parcours OUI SI et sera basculé en licence standard. Il ne pourra donc plus bénéficier de l'accompagnement personnalisé inhérent au parcours OUI SI.

Cette dernière règle s'applique également pour les absences : en cas de 1 absence injustifiée aux dispositifs spécifiques, l'étudiant est réputé défaillant dans son parcours OUI SI et il n'est plus admis à le poursuivre.

Stages

Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
Mention Education et Motricité N2 - Milieu scolaire	50 heures	S4
Mention Education et Motricité N2 - Encadrement milieu associatif - clubs	50 heures	S4
Mention Education et Motricité N3	30 heures	S5
Mention Education et Motricité N3	50 heures	S6

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : SETRUK David david.setruk@uca.fr

Stage : Emilie FAURE ----> stages.staps@uca.fr

N2: Benoit.boboul@uca.fr N3: Laure.tranchet@uca.fr

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - STAPS Commun à toutes les mentions Licence STAPS Compensation intégrale					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)

Niveau 2 - Mention éducation et motricité					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Bloc A Compétences Scientifiques	31,32,41A,41B	21		X	C
Bloc B Compétences spécifiques et technologiques	33,34,35,42,43,44,47	30		X	C
Bloc C Compétences transversales	36,46,48	9	X		COMPENSABLE PAR A et B, NE COMPENSE AUCUN BLOC

Niveau 3 - mention Education et Motricité					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A	UE 51 ; UE 52	9	X avec D		
B	UE 53 ; UE 54	12	X avec E		
C	UE 55 ; UE 56 ; UE 57	9	X avec F		
D	UE 61 ; UE 62	9	X avec A		
E	UE 63 ; UE 64	9	X avec B		
F	UE 65 ; UE 66 ; UE 67 ; UE 68	12	X avec C		

NIVEAU 1 - STAPS

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

crédits

18

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des exam			2 nd e chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	UE 11 : Enseignements Scientifiques Sciences de la Vie et Santé (1)	6													
	EC 1 : Anatomie 1		1	EVT		1	QCM	15 min				1	QCM	15 min	
	EC 2 : Bioénergétique		1	EvT		1	QCM	20 min				1	QCM	20 min	
	UE 12 : Enseignements scientifiques SHS (1)	9													
	EC 1 : Sociologie des pratiques sportives			EvC	100%		QCM			1	QCM	30 min	1	QCM	30 min
	EC 2 : Histoire du mouvement sportif		1	EVT		1	QCM					1	E	1h	
	EC 3 : Economie et Gestion du sport		1	EvT+EvC	20%	2EvC et 1EVT	TD (CC) : 20%	1h30		1	E	1h30	1	E	1h30
	UE 13 : Connaissance Technique et culturelle APS Enseig théo	6													
	Théorie APSA 1		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h	
	Théorie APSA 2		0,66	EVT		1	E	1h				1	E	1h	
	Théorie APSA 3		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h	
	UE 14 : Connaissances Techniques APS Pratiques	3													
	Pratique APSA 1		0,33	EvC			TP			1	TP	2h	1	TP	2h
	Pratique APSA 2		0,33	EvC			TP			1	TP	2h	1	TP	2h
	Pratique APSA 3		0,33	EvC			TP			1	TP	2h	1	TP	2h
	UE 15 : Enseignements Méthodologiques Transversaux	6													
EC 1 : Méthodologie d'aide à l'écrit et soutien		1	EVT + EvC	10%	1	E	1h30		1	E	1h30	1	E	1h30	
EC 2 : Outils informatiques, MTU,		1	EvC		2	E			1	E	2h	1	E	2h	
EC 3 : Forum PPF		Validation	EVT		1	A1			1	Mémoire		1	Mémoire		
EC 4 : Module Développement durable		Validation	EvT			A3							A3		
		30													
	UE 21 : Enseignements Scientifiques Sciences de la Vie et Santé (2)	9													

2	EC 1 : Fonctions biologiques		1	EvT		1	QCM	30 min				1	QCM	30 min
	EC 2 : Anatomie 2		1	EvT		1	QCM	15 min				1	QCM	15 min
	EC 3 : Biomécanique		1	EvC	100%	2	E	2h	1	E	TD de substituti on (2h)	1	E	2h
	UE 22 : Enseignements scientifiques SHS (2)	6												
	EC 1 : Psychologie du développement et de l'apprentissage		1	EvT+EvC	25%	2EvC et 1EvT	E	1h	1	E	1h30	1	E	1h30
	EC 2 : Anthropologie des pratiques physiques, sportives et artistiques		1	EvT+EvC	25%	2EvC et 1EvT	EvT : A4	1h	1	A4	1h	1	A4	1h
	UE 23 : Connaissance Technique et culturelle APS Enseig théo	6												
	Théorie APSA 4		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Théorie APSA 5		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Théorie APSA 6		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	UE 24 : Connaissances Techniques APS Pratiques	3												
	Pratique APSA 4		0,33	EvC			TP		1	TP	2h	1	TP	2h
	Pratique APSA 5		0,33	EvC			TP		1	TP	2h	1	TP	2h
	Pratique APSA 6		0,33	EvC			TP		1	TP	2h	1	TP	2h
	UE 25 : Enseignements professionnels transverseaux	3												
	EC 1 : Méthodologie projet animation dans les APS		0,4	EvC		2	Mémoire + A2		2	Mémoire + A2		1	Ecrit	1h
	EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Entraînement sportif		0,6	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Activité Physique Adaptée et Santé		0,6	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Education et Motricité		0,6	EvT		1	QCM	15 min	1	QCM	15 min	1	QCM	15 min
	EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Management du Sport		0,6	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	UE 26 : Anglais	3												
	EC : Anglais		1	EvC		2	O+E		2	O+E	1h30	2	O+E	1h30
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures.

A1 : Participation active aux tables rondes du forum

A2: Conduite d'une séance de 30 minutes minimum

A3: Test de positionnement - La validation de l'UE ne prend pas en compte la validation du Module développement durable.

Mais la validation de l'année est subordonnée à la validation du test de positionnement de l'élément "Module développement durable" par l'obtention d'un pourcentage de réussite défini (80% des réponses obtenues).

En cas de non validation, l'étudiant peut poursuivre en N2, mais restera AJAC jusqu'à validation du module.

A4 : le sujet est composé d'une première partie comprenant 5 questions à choix multiple auxquelles il faut obtenir une note de 4 sur 5 pour que la suite de la copie soit prise en compte (ces questions sont issues des QCM Wooclap effectués puis corrigés durant les cours) et d'une seconde partie constituée de questions rédactionnelles.

NIVEAU 2 - Mention Education et Motricité

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 24 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	A	UE 31 : Enseignements scientifiques Transversaux communs	9												
		EC1: Sciences de l'intervention professionnelle et de l'expertise en sport en en éducation physique	1	EvT		1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	
		EC2: Activité, expérience, et performance	1	EvC/EvT	20%	3	E	1h00	1	E	1h	1	E	1h	
		EC3: Croissance et maturation	1	EvT		1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	
		UE 32 : Enseignements scientifiques Transversaux optionnels	6												
		EC1: Adaptations physiologiques à l'exercice	1	EvT		1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	
	EC2: Biomécanique du geste sportif	1	EvC	100%	2	E		1	E	TD de substitution 2h	1	E	2h		
	B	UE 33 : Enseignements technologiques(1) spécifiques	3												
		EC 1 : Théorie Sports de raquette	0,5	EvT		2	E 60% + A 40%	1H30	1	E	1H30	1	E	1H30	
		EC 2 : Théorie Entretien et santé	0,5	EvT		2	E 60% + A 40%	1H30	1	E	1H30	1	E	1H30	
		UE 34 :Enseignements technologiques (2) spécifiques	3												
		EC 1 : Pratique sports e raquette	0,5	EvC	100%	2	TP	2H	1	TP	2H	1	TP	2H	
		EC 2 :Pratique Entretien et santé	0,5	EvC	100%	2	TP	2H	1	TP	2H	1	TP	2H	
		UE 35 :Enseignements en méthodologie de l'intervention Spécifiques	6												
		EC1 : Démarche de projet en milieu éducatif	1	EvT		1	E	1H30	1	E	1H30	1	E	1H30	
EC2 : Connaissance du milieu d'intervention		1	EvC	100%	2	TP+E et/ou O	2H	1	E	2H	1	E	2H		
C	UE 36 : Compétences transversales	3													
	EC 2 : Anglais	1	EvC	100%	2	O+E		2	O+E		2	O+E			
		30													

4	A	UE 41A : Enseignements scientifiques Transversaux communs	3													
		EC 1 : Du geste à l'intervention : approche ergonomique des pratiques corporelles		1	EvC	100%	2	TD		1	E	45 min	1	E	45 min	
		UE 41B : Enseignements scientifiques Transversaux optionnels	3													
			EC 1 : Théorie de la motricité et contrôle moteur		1	EvT		1	E	1H30	1	E	1H30	1	E	1H30
	B	UE 42 :Enseignements Scientifiques Spécifiques	6													
		EC1 : Méthodologie de l'enseignement de l'EPS dans le second degré		1	EvT		1	E	1H30	1	E	1H30	1	E	1H30	
		EC2 : Histoire de l'éducation corporelle		1	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H	
		UE 43 :Enseignements technologiques(3)	3													
		Théorie sports collectifs petit terrains		0,33	EvC	100%	2	E ou A	1H	1	E	1H	1	E	1H	
		Théorie APPN		0,33	EvT		2	E 60% + A 40%	1H	1	E	1H	1	E	1H	
		Théorie athlétisme		0,33	EvT		2	E 60% + A 40%	1H	1	E	1H	1	E	1H	
		UE 44 :Enseignements technologiques(4)	3													
		Pratique sports collectifs petits terrains		0,33	EvC	100%	2	TP	2H	1	TP	2H	1	TP	2H	
		Pratique APPN		0,33	EvC	100%	2	TP	2H	1	TP	2H	1	TP	2H	
		Pratique Athlétisme		0,33	EvC	100%	2	TP	2H	1	TP	2H	1	TP	2H	
UE 47 :Enseignements Methodologiques de l'intervention		6														
EC 1 : Stage 50h en milieu scolaire		1,5	EvT		1	M		1	M		1	M				
		EC 2 : Pratique personnelle d'une APSA en structure extra universitaire 100 h, et pratique d'animation sportive auprès de public enfant , adolescent et adultes 50 h			Validation		Validation			Validation		Validation				
		EC 3 : EEO		0,5	EvC	100%	2	E + O 20mn	1h	1	E	1h	1	E	1h	
C	UE 46 : Enseignement lié au projet de formation	3														
	EC 1 : Projet professionnel et de formation		0,25	EvC	100%	2	M+O		2	M+O		2	M+O			
	EC 2 : Enseignement optionnel		0,75	EvC	100%	2	TP/A		1	A		1	A			
	UE 48 :Enseignement Transversal	3														
		EC1 : Anglais		1	EvC	100%	2	O+E		2	O+E		2	O+E		
		30														

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées.

UE 46 EC 2 Enseignement optionnel

S'agissant d'un choix de l'étudiant parmi plusieurs option, les évaluations peuvent différer selon l'option choisie

NIVEAU 3 - Mention Education et Motricité

<

33 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
5	A	UE 51 : Sciences de l'intervention	6												
		EC 511 : L'intervention éducative en Sport et EPS : Ancrages épistémologiques et théoriques		1,5	EvT		2	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
		EC 512 : Méthodologie de l'expression écrite et orale		0,5	EvC	100%	2	O ou E		1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 52 : Analyse de l'activité de l'élève en relation avec les apprentissages dans les APSA	3												
		EC 521 : Analyse de l'activité de l'élève en relation avec les apprentissages dans les APSA		1	EvT		2	O 40% + E 60%	2h	1	E	2h	1	E	2h
	B	UE 53 : Enseignements spécifiques complémentaires	6												
		EC 531 : Biomécanique du geste sportif		0,66	EvC	100%	2	E		1	E	1h30	1	E	1h30
		EC 532 : Adaptations Physiologiques à l'exercice		0,66	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		EC 533 : Analyse socio-historique du système éducatif		0,66	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
		UE 54 : Enseignements techniques et technologiques	6												
EC 541 : Théorie Natation			0,42	EvT		2	O 40% + E 60%	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	
EC 542 : Théorie Activités gymniques			0,42	EvT		2	O 40% + E 60%	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	
EC 543 : Théorie Activités artistiques		0,42	EvT		2	O 40% + E 60%	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30		
EC 544 : Pratique Natation		0,25	EvC	100%	2	TP	2h	1	TP	2h	1	TP	2h		
EC 545 : Pratique activités gymniques		0,25	EvC	100%	2	TP	2h	1	TP	2h	1	TP	2h		
EC 546 : Pratique activités artistiques		0,25	EvC	100%	2	TP	2h	1	TP	2h	1	TP	2h		

C	UE 55 : Enseignements professionnels optionnels	3												
	Option activités physiques et sportives et éducation du jeune enfant		1	EvT		1	M ou TP		1	M ou TP		1	M	
	Option Danse			EvC	100%	2	M + TP		1	M		1	M	
	Option Tennis			EvC	100%	2	TP + M		1	M		1	M	
	Option Ergonomie			EvT		1	M		1	M		1	M	
	Option Concours collectivités territoriales			EvT		1	E	2h				1	E	2h
UE 56 : Préprofessionnalisation	3													
Stage 30h d'observation et d'intervention dans les milieux professionnels diversifiés : périscolaire, associatif, entreprise, collectivités territoriales, etc.		1	EvT		1	M		1	M		1	M		
UE 57 : Langue vivante	3													
EC 571 : Anglais		1	EvC	100%	2	O+E		2	O+E		2	O+E		
	15													
D	UE 61 : Enseignements scientifiques spécifiques à la mention	6												
	EC 611 : L'intervention éducative en Sport et EPS : Théories, méthodes et résultats de recherche		1,5	EvT		1	O 40% + E 60%	2h	1	E	2h	1	E	2h
	EC 612 : Méthodologie de l'expression écrite et orale		0,5	EvC	100%	2	O ou E		1	E	1h30	1	E	1h30
	UE 62 : Histoire des pratiques corporelles dans le système éducatif au XX^e siècle	3												
	EC 621 : Histoire des pratiques corporelles dans le système éducatif au XX ^e siècle		1	EvT		1	E	4h	1	E	4h	1	E	4h
	UE 63 : Enseignements spécifiques complémentaires	3												
	EC 631 : Cultures sportives et apprentissage en éducation physique		0,5	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
	EC 632 : Techniques sportives et éducation corporelle		0,5	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
	UE 64 : Enseignements théoriques techniques et technologiques	6												
	EC 641 : Théorie Sports de combat		0,75	EvT		2	O 40% + E 60%	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
EC 642 : Théorie des sports collectifs de grand terrain		0,75	EvT		2	A 40% + E 60%	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	

F	EC 643 : Pratique Lutte		0,25	EvC	100%	2	TP	2h	1	TP	2h	1	TP	2h
	EC 644 : Pratique Sports collectifs de grand terrain		0,25	EvC	100%	2	TP	2h	1	TP	2h	1	TP	2h
	UE 65 : Enseignements professionnels optionnels	3												
	Option activités physiques et sportives et éducation du jeune enfant		1	EvT		1	O ou TP		1	O ou TP		1	O	15mn
	Option Danse			EvC	100%	2	E+A	2h	1	E	2h	1	E	2h
	Option Tennis			EvC	100%	2	TP + O		1	M ou TP	2h	2	TP + O	2h
	Option Ergonomie			EvT		1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	Option Concours des collectivités territoriales			EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
	UE 66 : Formation professionnelle à l'enseignement scolaire de l'EPS	3												
	EC 661 : Stage 50h d'observation et d'intervention éducative en milieu scolaire (premier degré ou second degré)		1	EvC	100%	2	O ou A		1	E	2h	1	E	2h
	EC 662 : Analyse réflexive sur sa pratique d'enseignant													
	UE 67 : UE Libre	3	1											
	UE 68 : Langue vivante	3												
	EC 671 : Anglais		1	EvC	100%	2	O + E		2	O + E		2	O + E	
	30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées.

Service Commun des Langues Vivantes

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES Année universitaire 2022 - 2023

Licences LANSAD

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Daniel RODRIGUES**

Parcours, Niveau	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	LCC/LCSH: N1: Thomas HASTINGS N2: Alison JOHNSTONE N3 Catharina VAN DE VEN PSSSE: Thomas HASTINGS STAPS: Morganne SHELFORD SCIENCES: N1 Daniel RODRIGUES N2/N3: Rebecca ADLER	Thomas.hastings@uca.fr Alison.johnstone@uca.fr Catharina.VAN_DE_VEN@uca.fr Thomas.hastings@uca.fr morganne.shelford@uca.fr daniel.rodrigues@uca.fr rebecca.adler@uca.fr
Autres langues	Allemand : Mme Stefanie CEELEN Espagnol : M. Julien QUILLET Italien : Mme Sonia PORZI Néerlandais Portugais : M. Ailton SOBRINHO Langues Slaves (russe et polonais): Mme Ekaterina CENNET	stefanie.ceelen@uca.fr julien.quillet@uca.fr sonia.porzi@uca.fr ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr ekaterina.cennet@uca.fr

Contact en scolarité :
 Mme Hélène SEGAUD
 helene.segaud@uca.fr
 Mme Aurélie BROSE
 aurelie.brosse@uca.fr
 M. Luc LEBARD
 Luc.lebard@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	
Assiduité aux TD	Les cours de LANSAD respectent le règlement de la compostante d'inscription de l'étudiant
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Les cours de LANSAD respectent le règlement de la compostante d'inscription de l'étudiant

La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => Épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 02 absences injustifiées.
---	---

NIVEAU 1/2/3 - LANSAD

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : LANSAD	x												
		LANSAD Allemand	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	2h15	1	O et/ou E	1h
		LANSAD Italien	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	2h15	1	O	10 min
		LANSAD Espagnol	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	1h E 10min O	1	O	10 min
		LANSAD Néerlandais	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	1h E 10min O	1	O	10 min
		LANSAD Portugais	3	1	EvC		2	O et E	2h	1	O/E	2h	1	O et/ou E	2h
		LANSAD Polonais	3	1	EvC		2	O et E	1h + 30 min	1	E+O	1h + 30 min	1	E	1h
		LANSAD Russe	3	1	EvC		2	O et E	1h + 30 min	1	E+O	1h + 30 min	1	E et/ou O	1h E 15 min O
		LANSAD Anglais STAPS													
		N2 S3	3	1	EvC		4	E+O	3 à 15 min	4	E+O	3 à 15 min	4	E+O	3 à 15 min
		N3 S5	3	1	EvC		2	E+O	8 à 10 min	2	E+O	8 à 10 min	2	E+O	8 à 10 min
		LANSAD Anglais SCIENCES													
		N1 S1 LAS	3	1	EvC		2	E+O	1h + 5 min	2	E+O	1h + 5 min	2	E+O	1h + 5 min
		N2 S3	3	1	EvC		2	E+O	45min+10min	2	E+O	45min+10min	2	E+O	45min+10min
	N3 S5	3	1	EvC		2	E+O	1h + 10 min	2	E+O	1h + 10 min	2	E+O	1h + 10 min	

	LANSAD Anglais LCC/LCSH													
	N2 S3	3	1	EvC		2	E A	E:1h A	1	E	1h	1	E	1h
	N3 S5	3	1	EvC		2	E A	E:1h A	1	E	1h	1	E	1h
	LANSAD Anglais PSSSE													
	N2 S3	3	1	EvC		2	A + E	E:1h	1	E	1h	1	E	1h
	N3 S5	3	1	EvC		2	A + E	E:1h	1	O	15 min	1	E	1h
		48												
	UE LANSAD	x												
	LANSAD Allemand	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	2h15	1	O et/ou E	1h
	LANSAD Italien	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	2h15	1	O	10 min
	LANSAD Espagnol	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	1h E 10min O	1	O	10 min
	LANSAD Néerlandais	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	1h E 10min O	1	O	10 min
	LANSAD Portugais	3	1	EvC		2	O et E	2h	1	O/E	2h	1	O et/ou E	2h
	LANSAD Polonais	3	1	EvC		2	O et E	1h + 30 min	1	E+O	1h + 30 min	1	E	1h
	LANSAD Russe	3	1	EvC		2	O et E	1h + 30 min	1	E+O	1h + 30 min	1	E et/ou O	1h E 15 min O
	LANSAD Anglais STAPS													
	N1 S2	3	1	EvC		2	E+O	45min/5min	2	E+O	45min/5min	2	E+O	45min/5min
	N2 S4	3	1	EvC		2	E+O	8 à 10 min	2	E+O	8 à 10 min	2	E+O	8 à 10 min
	N3 S6	3	1	EvC		4	E+O	5 à 15 min	4	E+O	5 à 15 min	4	E+O	5 à 15 min
	LANSAD Anglais SCIENCES													
	N1 S2	3	1	EvC		2	E+O	1h + 5min	2	E+O	1h + 5min	2	E+O	1h + 5min
	N2 S4	3	1	EvC		2	O	10min + A	2	O	10min + A	2	O	10min + A
	N3 S6	3	1	EvC		2	E+O	3h*+10min	2	E+O	3h*+10min	2	E+O	3h*+10min

LANSAD Anglais LCC/LCSH													
N1 S2	3	1	EvC		2	E O	E:45min O: 5-7min	2	E O	E:45min O: 5-7min	2	E O	E:45min O: 5-7min
N2 S4	3	1	EvC		2	A O	O:5-7min	1	O	O:5-7min	1	O	O:5-7min
N3 S6	3	1	EvC		2	O A	O:10min	1	O	10-15min	1	O	10-15min
LANSAD Anglais PSSSE													
N1 S2 EAD	3	1	EvC		2	E O	E:45min O: 5-7min	1	M+O	10min	2	E O	E:45min O: 5-7min
N2 S4 EAD	3	1	EvC		2	A O	O:7min	1	O	10min	1	O	15min
N3 S6 EAD	3	1	EvC		2	A O	O:10min	1	E	1h	1	O	10min
	57												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

REMARQUES :

Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées à l'exception des UE ou EC suivants :

UE X EC X : exemple : un dossier de recherche se substituera au TP de 1h

UE Y : exemple : une épreuve unique se substituera aux épreuves prévues pour chaque EC

INFORMATIONS GENERALES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP, y compris sur les UE de présentation des métiers et de préparation à l'oral.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible en LAS ou LAS-R, à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens des LAS et LAS-Réadaptation" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. En cas d'absence à cette épreuve, la note zéro comptant dans la moyenne sera donnée.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue conduira à un zéro comptant dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3^{ème} absence) sur l'ensemble des UE, au cours d'un même semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales (hors UE de présentation des métiers et de préparation à l'oral)

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale conduira à un zéro comptant dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé.

UE de présentation des métiers et de préparation à l'oral

Les UE de présentation des métiers et de préparation à l'oral se validant par l'assiduité, tout manquement (absence injustifiée) conduira à la défaillance en évaluation initiale.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAS-READAPTATION

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel**. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).
- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :
*La **pièce d'identité avec photo est OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.

Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- **Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie.**
- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, **l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**
- L'université ne fournira pas de calculatrice.
- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté.** Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.
- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- La durée d'un examen doit être strictement respectée et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- Lors du ramassage des copies sur table, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un **procès-verbal d'épreuve** est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants, dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2022 - 2023

Licence STAPS : Entraînement Sportif LAS 3

Conseil de Gestion : avis favorable le 05/07/2022

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Eric Doré** Eric.dore@uca.fr

Responsable Niveau 2 : **Eric Doré** Eric.dore@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
N1 STAPS Clermont Commun	Alain	alain.grimbert@uca.fr ;
N1 STAPS Vichy Commun	Gaël Ennequin	gael.ennequin@uca.fr
N2 STAPS ES	Eric Doré	eric.dore@uca.fr
N3 STAPS ES	Eric Doré	eric.dore@uca.fr

Contacts en scolarité :

N1 STAPS Clermont : Sandrine HUGONIE sandrine.hugonie@uca.fr

N1 STAPS Vichy : Charlotte MARATRAT Charlotte.maratrat@uca.fr

N2 STAPS APAS -EM-ES -MS Clermont : Benoit BOBOUL Benoit.boboul@uca.fr

N3 STAPS APAS -EM-ES -MS Clermont : Laure TRANCHET laure.tranchet@uca.fr

Option sportive	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Haltérophilie/ Musculation	MAÎTRE Sébastien	sebastien.maitre@uca.fr
Fitness	RULLIER Veronique	veronique.rullier@uca.fr
Football	HEROS Stéphane	stephane.heros@uca.fr
Rugby	CARRIAS Lilian	lilian.carrias@uca.fr

Contact en scolarité :

N2 ES Benoit Boboul Benoit.Boboul@uca.fr

N3 ES Laure Tranchet Laure.tranchet@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Non contrôlée
Assiduité aux TD	Oui ; émargement + comptage des étudiants
Assiduité aux TP	Oui ; émargement + comptage des étudiants
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après le début des épreuves.
La composante distinguée absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => une épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant dès lors qu'il existe une absence injustifiée

Pour les LAS 3, se référer aux Informations générales et aux Règles des examens spécifiques en annexe

Parcours adaptés

Si au moment de son arrivée à l'université, après son inscription administrative, un étudiant ayant reçu une réponse OUI SI dans ParcoursSup refuse les modalités du parcours adapté (réunion de rentrée, rendez-vous individuels, tutorat ou remédiation, signature du contrat pédagogique de réussite...) il sera considéré comme démissionnaire et désinscrit.

Si un étudiant en parcours adapté ayant signé un contrat pédagogique de réussite cesse de participer aux dispositifs, il sera considéré comme démissionnaire pour le parcours OUI SI et sera basculé en licence standard. Il ne pourra donc plus bénéficier de l'accompagnement personnalisé inhérent au parcours OUI SI.

Cette dernière règle s'applique également pour les absences : en cas de 1 absence injustifiée aux dispositifs spécifiques, l'étudiant est réputé défaillant dans son parcours OUI SI et il n'est plus admis à le poursuivre.

Concernant les cours de travaux pratiques des APSA : lorsqu'un étudiant est blessé et ne peut plus pratiquer, sous réserve qu'il ait participé à la moitié au moins des leçons programmées, l'enseignant responsable du cours pourra attribuer une note à un étudiant, en fonction de ce qu'il aura pu constater durant la période où l'étudiant était valide.

Pour les mentions de licence STAPS : L'enseignant peut attribuer une note de pratique d'APSA à des étudiants qui ont une période de dispense telle que leur quantité de pratique est supérieure ou égale à la moitié des leçons programmées. Dans le cas contraire, si l'enseignant peut leur proposer une activité annexe, du type observation, analyse, conseil, etc. à laquelle il adjoint éventuellement une commande de travail à rendre sous forme de dossier, de compte-rendu ou autre, l'enseignant peut attribuer une note à l'étudiant, dans la limite maximum de 06/20. Dans tous les cas, il va de soi que ces étudiants ont pu attester d'une raison médicale légitime. Il convient néanmoins de proposer à l'étudiant de choisir entre le fait d'être déclaré défaillant ou de se voir attribuer une note.

Stages

Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
Niveau 2 - ES	50 h	01/09 au 30/05
Niveau 3 - ES	150 h	01/09 au 30/05

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 Mai 2022.

Référent stage pour la formation : SEBILLAUD David david.sebillaud@uca.fr

Afin de pouvoir prétendre à la carte professionnelle, telle que définie par le code du Sport, l'option sportive validée dans le cadre de la Licence STAPS : Entraînement sportif doit être mentionnée dans le supplément au diplôme (Annexe Descriptive au Diplôme).

Les deux options sportives proposées par l'UCA sont « Football » et « Préparation physique (Haltérophilie – musculation) ».

Afin de valider cette option sportive, une formation attestante est définie. Sa validation entraîne automatiquement la mention de cette option dans le supplément au diplôme. Cette validation est prononcée par le Jury de la Licence STAPS : Entraînement sportif, en fin de niveau 3.

La formation attestante est composée d'un ensemble d'enseignements de N2 et N3 spécifiques à l'option sportive choisie. Elle ne donne lieu à aucun cours supplémentaire et n'engendre pas de modalités spécifiques : les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des Unités d'Enseignement - UE et Éléments Constitutifs - EC pris en compte pour la validation de cette formation attestante sont celles de la Licence.

La validation de la formation attestante est conditionnée à la réussite de chacun des UE ou EC la composant, sans compensation. Des points Jury pourront être attribués.

Cas particulier des étudiants n'ayant pas fait le N2 de la Licence STAPS : Entraînement sportif à l'UCA :

Une Commission pédagogique peut valider au sein de cette formation attestante, les éléments correspondant aux enseignements de N2 en fonction du profil de l'étudiant (N2 hors UCA, obtention de diplômes fédéraux...).

Cette validation devra être portée à la connaissance de l'étudiant dès le début de l'année universitaire.

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - STAPS Commun à toutes les mentions Licence STAPS compensation intégrale					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)

Niveau 2 STAPS ES					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A : Bloc scientifique commun	31 ; 32 ; 41A 41B	24		X	D
B : Option sportive	33 ; 43 ; 47	12		X	D
C : Compétences technologiques en entraînement sportif	35 ; 42 ; 44	15		X	D
D : Bloc Transversal	36 ; 46 ; 48	9	X		

Niveau 3 STAPS ES					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A : Bloc scientifique	51 ; 52 ; 53 ; 54	12		X	E
B : Bloc option sportive	56 ; 63	15		X	E
C : Bloc transversal Entraînement	55 ; 57 ; 61 ; 62	15		X	E
D : Stage	65	6		X	E
E : Bloc Transversal	58 ; 64 ; 66 ; 67	12	X		

NIVEAU 1 - STAPS

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

crédits

18

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des exam			2 nd e chance				
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
1	UE 11 : Enseignements Scientifiques Sciences de la Vie et Santé (1)	6														
	EC 1 : Anatomie 1		1	EVT		1	QCM	15 min				1	QCM	15 min		
	EC 2 : Bioénergétique		1	EvT		1	QCM	20 min				1	QCM	20 min		
	UE 12 : Enseignements scientifiques SHS (1)	9														
	EC 1 : Sociologie des pratiques sportives			EvC	100%		QCM			1	QCM	30 min	1	QCM	30 min	
	EC 2 : Histoire du mouvement sportif		1	EvT		1	QCM					1	E	1h		
	EC 3 : Economie et Gestion du sport		1	EvT+EvC	20%	2EvC et 1EvT	TD (CC) : 20%	1h30		1	E	1h30	1	E	1h30	
	UE 13 : Connaissance Technique et culturelle APS Enseig théo	6														
	Théorie APSA 1		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h		
	Théorie APSA 2		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h		
	Théorie APSA 3		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h		
	UE 14 : Connaissances Techniques APS Pratiques	3														
	Pratique APSA 1		0,33	EvC			TP			1	TP	2h	1	TP	2h	
	Pratique APSA 2		0,33	EvC			TP			1	TP	2h	1	TP	2h	
	Pratique APSA 3		0,33	EvC			TP			1	TP	2h	1	TP	2h	
	UE 15 : Enseignements Méthodologiques Transversaux	6														
	EC 1 : Méthodologie d'aide à l'écrit et soutien		1	EVT + EvC	10%	1	E	1h30		1	E	1h30	1	E	1h30	
EC 2 : Outils informatiques, MTU,		1	EvC		2	E			1	E	2h	1	E	2h		
EC 3 : Forum PPF		Validation	EvT		1	A1			1	Mémoire		1	Mémoire			
EC 4 : Module Développement durable		Validation	EvT			A3							A3			
		30														
	UE 21 : Enseignements Scientifiques Sciences de la Vie et Santé (2)	9														

2	EC 1 : Fonctions biologiques		1	EvT		1	QCM	30 min				1	QCM	30 min
	EC 2 : Anatomie 2		1	EvT		1	QCM	15 min				1	QCM	15 min
	EC 3 : Biomécanique		1	EvC	100%	2	E	2h	1	E	TD de substituti on (2h)	1	E	2h
	UE 22 : Enseignements scientifiques SHS (2)	6												
	EC 1 : Psychologie du développement et de l'apprentissage		1	EvT+EvC	25%	2EvC et 1EvT	E	1h	1	E	1h30	1	E	1h30
	EC 2 : Anthropologie des pratiques physiques, sportives et artistiques		1	EvT+EvC	25%	2EvC et 1EvT	EvT : A4	1h	1	A4	1h	1	A4	1h
	UE 23 : Connaissance Technique et culturelle APS Enseig théo	6												
	Théorie APSA 4		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Théorie APSA 5		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Théorie APSA 6		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	UE 24 : Connaissances Techniques APS Pratiques	3												
	Pratique APSA 4		0,33	EvC			TP		1	TP	2h	1	TP	2h
	Pratique APSA 5		0,33	EvC			TP		1	TP	2h	1	TP	2h
	Pratique APSA 6		0,33	EvC			TP		1	TP	2h	1	TP	2h
	UE 25 : Enseignements professionnels transverseaux	3												
	EC 1 : Méthodologie projet animation dans les APS		0,4	EvC		2	Mémoire + A2		2	Mémoire + A2		1	Ecrit	1h
	EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Entraînement sportif		0,6	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Activité Physique Adaptée et Santé		0,6	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Education et Motricité		0,6	EvT		1	QCM	15 min	1	QCM	15 min	1	QCM	15 min
	EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Management du Sport		0,6	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	UE 26 : Anglais	3												
	EC : Anglais		1	EvC		2	O+E		2	O+E	1h30	2	O+E	1h30
	30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures.

A1 : Participation active aux tables rondes du forum

A2: Conduite d'une séance de 30 minutes minimum

A3: Test de positionnement - La validation de l'UE ne prend pas en compte la validation du Module développement durable.

Mais la validation de l'année est subordonnée à la validation du test de positionnement de l'élément "Module développement durable" par l'obtention d'un pourcentage de réussite défini (80% des réponses obtenues).

En cas de non validation, l'étudiant peut poursuivre en N2, mais restera AJAC jusqu'à validation du module.

A4 : le sujet est composé d'une première partie comprenant 5 questions à choix multiple auxquelles il faut obtenir une note de 4 sur 5 pour que la suite de la copie soit prise en compte (ces questions sont issues des QCM Wooclap effectués puis corrigés durant les cours) et d'une seconde partie constituée de questions rédactionnelles.

NIVEAU 2 STAPS ES

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 33 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coeff.) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (si différent)			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 31 : Enseignements Scientifiques Communs Transversaux	9												
		EC 31.1 : Sciences de l'intervention professionnelle et de l'expertise en sport en en éducation physique		1	EvT	0%	1	E	1h30				1	E	1h30
		EC 31.2 : Activité expérience et performance		1	EvC/EvT	20%	3	E	1h00	1	E	1h	1	E	1h
		EC 31.3 : Croissance et maturation		1	EvT	0%	1	E	1h30				1	E	1h30
	A	UE 32 : Enseignements Scientifiques Transversaux Optionnels	6												
		EC 32.1 : Adaptations physiologiques à l'exercice		1	EvT	0%	1	E	1h30				1	E	1h30
		EC 32.2 : Biomécanique du geste sportif		1	EvC	100%	2	E		1	E	TD de substitution 2h	1	E	2h
	B	UE 33 : Option sportive	6												
		EC 33.1 : Option sportive													
		Choix 1 : Haltérophilie/musculation													
	Musculation N1			EvT+EvC	50%	3	1E + 2MSP	1h				3	1E+2 MSP	1h	
	Activités de la forme			EvT+EvC	50%	2	E + MSP	1h				2	E+MSP	1h	

	Choix 2 : Fitness		1,5										
	Musculation N1			EvT+EvC	50%	3	1E + 2MSP	1h			3	1E+2 MSP	1h
	Activités de la forme			EvT+EvC	50%	2	E + MSP	1h			2	E+MSP	1h
	Choix 3 : Football			EvC	100%	4	M + O	10 min			2	M + O	20 min
	Choix 4 : Rugby			EvC	100%	3	MSP + 2TP		2	E + MSP	1h	E + MSP	1h
	EC 33.2 : Préparation physique Niveau 1		0,5	EvC	100%	3	1 TP 2 MSP		3	1 E 2 MSP	1h	1 E 2 MSP	1h
C	UE 35 : Méthodologie d'intervention	6											
	EC 35.1 : Principes généraux de l'entraînement et programmation		0,75	EvC	100%	2	TP E		1	E	1h30	E	1h30
	EC 35.2 : Méthodologie du projet d'encadrement dans les APS		0,5	EvT+EvC	40%	2	MSP E	1 h			1	E	1 h
	EC 35.3 : Evaluation de la condition physique		0,75	EvT	0%	1	E	1h30			1	E	1h30
D	UE 36 : Langue Vivante	3											
	EC 36.1 : Anglais 2.1		1	EvC	100%	2	O + E	E : 1h O : 10 min	2	O + E	E : 1h O : 10 min	O + E	E : 1h O : 10 min
		30											
A	UE 41A : Enseignements scientifiques transversaux communs	3											
	EC 41A.1 : Du geste à l'intervention : approche ergonomique des pratiques corporelles		1	EvC	100%	2	TD		1	E	45mn	E	45mn
A	UE 41B : Enseignements scientifiques transversaux optionnels	6											
	EC 41B.1 : Théorie de la motricité et contrôle moteur		1	EvT	0%	1	E	1H30			1	E	1H30
	EC 41B.2 : Anatomie Fonctionnelle		1	EvT	0%	1	QCM en ligne	30'			1	QCM en ligne	30'
C	UE 42 : Enseignements Scientifiques spécifiques à la mention	3											

	EC 42.1 : Aides ergogéniques à la performance		0,5	EvT	0%	1	E	1h30				1	E	1h30											
	EC 42.2 : Analyse de l'activité de l'entraîneur		0,5	EvT	0%	1	E	1h				1	E	1h											
B	UE 43 : Option sportive Niveau 2	3																							
4	Choix 1 : Haltérophilie/musculation	1																							
	Musculation N2														EvT+EvC	50%	3	1 E + 2 MSP	E : 1h30				3	1 E + 2 MSP	E : 1h30
	Haltérophilie														EvT+EvC	50%	2	1E + 2MSP	1h				2	1E + 2MSP	1h
	Choix 2 : Fitness														EvT+EvC	50%	3	1 E + 2 MSP	E : 1h30				3	1 E + 2 MSP	E : 1h30
	Musculation N2																								
Fitness	EvC	100%	3	2 TP 1 O	5 min	2	E O	1h 5 min	1	O	20 min														
Choix 3 : Football	EvC	100%	3	MSP + 2TP		2	E + MSP	1h	2	E + MSP	1h														
Choix 4 : Rugby																									
C	UE 44 : Enseignements techniques et technologiques spécifiques à la mention	6																							
	EC 44.1 : Préparation physique niveau 2		1	EvC	100%	3	TP + MSP + M		2	MSP + M		2	M + O	15 min											
	EC 44.2 : Préparation mentale		0,5	EvT	0%	1	O				1	E	2h												
	EC 44.4 : Analyse vidéo		0,5	EvT	0%	1	V + O	5 min (pdt oral stage)			1	V + O	5 min (pdt oral stage)												
D	UE 46 : Enseignement lié au projet de formation	3																							
	EC 46.1 : Projet professionnel et de formation		0,25	EvC	100%	2	M+O	5 min	2	M+O	5 min	2	M+O	5 min											
	EC 46.2 : Enseignement optionnel		0,75	EvC	100%	2	TP/A		1	A		1	A												

B	UE 47 : Stage	3												
	EC 47.1 : Stage et Construction du projet d'intervention		1	EvC	100%	2	M + O	20 min	2	M + O	20 min	2	M + O	20 min
	EC 47.2 : Pratique personnelle d'une APSA en structure extra universitaire 100 h, et pratique d'animation sportive auprès de public enfant , adolescent et adultes 50 h		validation											
D	UE 48 : Langue Vivante	3												
	EC 48.1 : Anglais 2.2		1	EvC	100%	2	O+E	E : 1h O : 10 min	2	O+E	E : 1h O : 10 min	2	O+E	E : 1h O : 10 min
		30												

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance . V = Vidéo

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

MSP = Mise en situation pratique = évaluation pratique sportive ou conduite de séance pédagogique

A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées à l'exception des UE ou EC suivants :

UE 44.1 EC Préparation Physique Niveau 2 : En l'absence de possibilité de pratique physique en cours d'année l'épreuve "A" de mise en situation d'encadrement pédagogique sera supprimée, et remplacée par une demande spécifique dans le mémoire de proposition de mise en situation pédagogique théorique.

UE 43.1 - Musculation Niveau 2 : En deuxième session, l'écrit sera remplacé par un oral de 10 min

UE 46.2 : A = épreuve de pratique ou de mise en situation d'encadrement ou oral selon l'option choisie

NIVEAU 3 - STAPS ES

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 36 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
A		UE 51 : Adaptations physiologiques à l'entraînement	3												
		EC 1 : Adaptations physiologiques à l'entraînement		1	EvT	0%	1	E	1h30				1	E	1h30
A		UE 52 : Analyse de l'activité	3												
		EC 1 : Analyse mécanique du geste sportif. Etudes de cas		1	EvC	100%	2	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
A		UE 53 : Analyse anthropologique de l'expérience en entraînement	3												
		EC 1 : Analyse anthropologique de l'expérience en entraînement		1	EvT	0%	1	E	1h30				1	E	1h30
A		UE 54 : Approche psychologique de la performance	3												
		EC 1 : Approche psychologique de la performance		1	EvT	0%	1	E	1	1	E	1	1	E	1
C		UE 55 : Evaluation, programmation	6												
		EC 1 : Evaluation de la performance		0,66	EvT+EvC	50%	2	M + E	E 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		EC 2 : Fatigue, sùentraînement et santé du sportif		0,66	EvT	0%	1	E	2h				1	E	2h
		EC 3 : Planification de l'entraînement		0,66	EvT	0%	1	E	1h30				1	E	1h30
B		UE 56 : Option sportive	6												
		Option Haltéro/muscu													
		EC 1 Haltérophilie - Musculation		0,5	EvT+EvC	75%	3	2A + 1E	E 1h	2	A + E	1h	2	A + E	1h

5

	EC 2 Activités de la forme et force		0,5	EvC	50%	2	A + E	1h	2	A + E	1h	1	<	1h
	ou analyse vidéo			EvT	0%	1	AV		1	AV		1	AV	
	EC 3 Mise en situation pédagogique		0,5	EvT	0%	2	1TP + 1 A	20 min	2	TP + A	20 min	2	TP + A	20 min
	EC 4 Préparation physique spécifique		0,5	EvT+EvC	50%	3	TP + M + E	E 1h30	2	TP + E	1h30	1	E	1h30
	Option Fitness													
	EC 1 Fitness		0,5	EvT+EvC	50%	3	2A + 1E	E 1h	2	A + E	1h	2	A + E	1h
	EC 2 Activités de la forme et force		0,5	EvC	50%	2	A + E	1h	2	A + E	1h	1	E	1h
	EC 3 Mise en situation pédagogique		0,5	EvT	0%	2	1TP + 1 A	20 min	2	TP + A	20 min	2	TP + A	20 min
	EC 4 Préparation physique spécifique		0,5	EvT+EvC	50%	3	TP + M + E	E 1h30	2	TP + E	1h30	1	E	1h30
	Option Football													
	EC 1 Conceptualisation projet de jeu et plan de jeu		0,5	EvC	100%	4	2M + 2O		2	M + O	15 min			
	EC 2 Mise en situation pédagogique Football		1,25	EvC	100%	2	A		1	A		2	M + O	15 min
	EC 3 Diriger une équipe													
	EC 4 Analyse vidéo		0,25	EvT	0%	1	AV		1	AV		1	AV	
C	UE 57 : Stage : analyse de l'activité approche scientifique	3												
	EC 1 : Analyse de l'activité		1	EvC	100%	2	O + M		1	M		1	M	
E	UE 58 : Langue vivante	3												
	EC 1 : Anglais		1	EvC	100%	2	O + E	E : 1h O : 10 min	2	E + O	E : 1h O : 10 min	2	E + O	E : 1h O : 10 min
		30												
C	UE 61 : Enseignements scientifiques	3												
	EC 1 : Expérience et engagement dans l'entraînement sportif		0,5	EvT	0%	1	E	1h				1	E	1h
	EC 2 : Approche ergonomique		0,5	EvT	0%	1	E	1h30				1	E	1h30
C	UE 62 : Analyse de l'activité sportive	3												

	EC 1 : Analyse quantitative du geste sportif		0,5	EvC	100%	2	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	EC 2 : AP et Sport : Objet de recherche		0,5	EvC	100%	2	M + E		1	E	1h	1	E	1h
B	UE 63 : Option Sportive	9												
	Option Haltéro/muscu													
	EC 1 Haltérophilie		1,5	EvT+EvC	50%	3	1E + 2A	E 1h	2	E + O	30 min + 10 min	2	A + E	1h
	EC 2 Entraînement et préparation à la performance		1,5	EvC	100%	2	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	Option Fitness													
	EC 1 Fitness N2		1,5	EvT+EvC	50%	3	1E + 2A	E 1h	2	E + A	1h	2	A + E	1h
	EC 2 Fitness N3		1,5	EvT+EvC	50%	3	1E + 2A	E 1h	2	E + A	1h	2	A + E	1h
	Option Football													
	EC 1 Football : Futsal et activités diversifiées		1	EvT	0%	2	M + O	15 min	2	M + O	15 min	2	M + O	15 min
	EC 2 : Mise en œuvre d'un projet de jeu		2											
	EC 3 : Observation et analyse de match													
E	UE 64 : Gestion, organisation, création d'un projet sportif	3												
	EC 1 : Management d'un projet sportif		0,66	EvT	0%	1	M		1	M		1	M	
	EC 3 : Gestion des structures													
	EC 2 : Filières sportives		0,33	EvT	0%	1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
D	UE 65 : Formation professionnelle à l'entraînement sportif	6												
	EC 1 : Analyse réflexive sur sa pratique d'entraîneur		0,5	EvT	0%	1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	EC 2 : Stage		1,5	EvC	100%	2	M + O	30 min	2	M + O	30 min	2	M + O	30 min
E	UE 66 : UE libre	3												
	EC 1 : UE libre		1	En fonction de l'UE libre choisie										
E	UE 67 : Langue vivante	3												

	EC 1 : Anglais		1	EvC	100%	3	O + E	E : 1h O : 10 min	3	O + E	E : 1h O : 10 min	3	O + E	E : 1h O : 10 min
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 65 EC 1 : nature de l'épreuve "Autre" : Présentation orale réflexion collective

UE 56 et 63 : nature de l'épreuve "Autre" : Pratique et Mise en situation Pédagogique

UE 56 EC 4 Analyse vidéo : nature de l'épreuve "AV" : Création d'une vidéo d'analyse de l'activité ou du jeu

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées.

INFORMATIONS GENERALES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP, y compris sur les UE de présentation des métiers et de préparation à l'oral.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible en LAS ou LAS-R, à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens des LAS et LAS-Réadaptation" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. En cas d'absence à cette épreuve, la note zéro comptant dans la moyenne sera donnée.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue conduira à un zéro comptant dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3^{ème} absence) sur l'ensemble des UE, au cours d'un même semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales (hors UE de présentation des métiers et de préparation à l'oral)

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale conduira à un zéro comptant dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé.

UE de présentation des métiers et de préparation à l'oral

Les UE de présentation des métiers et de préparation à l'oral se validant par l'assiduité, tout manquement (absence injustifiée) conduira à la défaillance en évaluation initiale.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAS-READAPTATION

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel**. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).
- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :
*La **pièce d'identité avec photo est OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.

Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. **Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.
- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, **l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**
- L'université ne fournira pas de calculatrice.
- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté.** Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.
- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- La durée d'un examen doit être strictement respectée et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- Lors du ramassage des copies sur table, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un **procès-verbal d'épreuve** est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants, dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).

Service Commun des Langues Vivantes

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES Année universitaire 2022 - 2023

Licences LANSAD

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Daniel RODRIGUES**

Parcours, Niveau	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	LCC/LCSH: N1: Thomas HASTINGS N2: Alison JOHNSTONE N3 Catharina VAN DE VEN PSSSE: Thomas HASTINGS STAPS: Morganne SHELFORD SCIENCES: N1 Daniel RODRIGUES N2/N3: Rebecca ADLER	Thomas.hastings@uca.fr Alison.johnstone@uca.fr Catharina.VAN_DE_VEN@uca.fr Thomas.hastings@uca.fr morganne.shelford@uca.fr daniel.rodrigues@uca.fr rebecca.adler@uca.fr
Autres langues	Allemand : Mme Stefanie CEELEN Espagnol : M. Julien QUILLET Italien : Mme Sonia PORZI Néerlandais Portugais : M. Ailton SOBRINHO Langues Slaves (russe et polonais): Mme Ekaterina CENNET	stefanie.ceelen@uca.fr julien.quillet@uca.fr sonia.porzi@uca.fr ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr ekaterina.cennet@uca.fr

Contact en scolarité :
 Mme Hélène SEGAUD
 helene.segaud@uca.fr
 Mme Aurélie BROSE
 aurelie.brosse@uca.fr
 M. Luc LEBARD
 Luc.lebard@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	
Assiduité aux TD	Les cours de LANSAD respectent le règlement de la compostante d'inscription de l'étudiant
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Les cours de LANSAD respectent le règlement de la compostante d'inscription de l'étudiant

La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => Épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 02 absences injustifiées.
---	---

NIVEAU 1/2/3 - LANSAD

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : LANSAD	x												
		LANSAD Allemand	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	2h15	1	O et/ou E	1h
		LANSAD Italien	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	2h15	1	O	10 min
		LANSAD Espagnol	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	1h E 10min O	1	O	10 min
		LANSAD Néerlandais	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	1h E 10min O	1	O	10 min
		LANSAD Portugais	3	1	EvC		2	O et E	2h	1	O/E	2h	1	O et/ou E	2h
		LANSAD Polonais	3	1	EvC		2	O et E	1h + 30 min	1	E+O	1h + 30 min	1	E	1h
		LANSAD Russe	3	1	EvC		2	O et E	1h + 30 min	1	E+O	1h + 30 min	1	E et/ou O	1h E 15 min O
		LANSAD Anglais STAPS													
		N2 S3	3	1	EvC		4	E+O	3 à 15 min	4	E+O	3 à 15 min	4	E+O	3 à 15 min
		N3 S5	3	1	EvC		2	E+O	8 à 10 min	2	E+O	8 à 10 min	2	E+O	8 à 10 min
		LANSAD Anglais SCIENCES													
		N1 S1 LAS	3	1	EvC		2	E+O	1h + 5 min	2	E+O	1h + 5 min	2	E+O	1h + 5 min
		N2 S3	3	1	EvC		2	E+O	45min+10min	2	E+O	45min+10min	2	E+O	45min+10min
	N3 S5	3	1	EvC		2	E+O	1h + 10 min	2	E+O	1h + 10 min	2	E+O	1h + 10 min	

	LANSAD Anglais LCC/LCSH													
	N2 S3	3	1	EvC		2	E A	E:1h A	1	E	1h	1	E	1h
	N3 S5	3	1	EvC		2	E A	E:1h A	1	E	1h	1	E	1h
	LANSAD Anglais PSSSE													
	N2 S3	3	1	EvC		2	A + E	E:1h	1	E	1h	1	E	1h
	N3 S5	3	1	EvC		2	A + E	E:1h	1	O	15 min	1	E	1h
		48												
	UE LANSAD	x												
	LANSAD Allemand	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	2h15	1	O et/ou E	1h
	LANSAD Italien	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	2h15	1	O	10 min
	LANSAD Espagnol	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	1h E 10min O	1	O	10 min
	LANSAD Néerlandais	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	1h E 10min O	1	O	10 min
	LANSAD Portugais	3	1	EvC		2	O et E	2h	1	O/E	2h	1	O et/ou E	2h
	LANSAD Polonais	3	1	EvC		2	O et E	1h + 30 min	1	E+O	1h + 30 min	1	E	1h
	LANSAD Russe	3	1	EvC		2	O et E	1h + 30 min	1	E+O	1h + 30 min	1	E et/ou O	1h E 15 min O
	LANSAD Anglais STAPS													
	N1 S2	3	1	EvC		2	E+O	45min/5min	2	E+O	45min/5min	2	E+O	45min/5min
	N2 S4	3	1	EvC		2	E+O	8 à 10 min	2	E+O	8 à 10 min	2	E+O	8 à 10 min
	N3 S6	3	1	EvC		4	E+O	5 à 15 min	4	E+O	5 à 15 min	4	E+O	5 à 15 min
	LANSAD Anglais SCIENCES													
	N1 S2	3	1	EvC		2	E+O	1h + 5min	2	E+O	1h + 5min	2	E+O	1h + 5min
	N2 S4	3	1	EvC		2	O	10min + A	2	O	10min + A	2	O	10min + A
	N3 S6	3	1	EvC		2	E+O	3h*+10min	2	E+O	3h*+10min	2	E+O	3h*+10min

LANSAD Anglais LCC/LCSH													
N1 S2	3	1	EvC		2	E O	E:45min O: 5-7min	2	E O	E:45min O: 5-7min	2	E O	E:45min O: 5-7min
N2 S4	3	1	EvC		2	A O	O:5-7min	1	O	O:5-7min	1	O	O:5-7min
N3 S6	3	1	EvC		2	O A	O:10min	1	O	10-15min	1	O	10-15min
LANSAD Anglais PSSSE													
N1 S2 EAD	3	1	EvC		2	E O	E:45min O: 5-7min	1	M+O	10min	2	E O	E:45min O: 5-7min
N2 S4 EAD	3	1	EvC		2	A O	O:7min	1	O	10min	1	O	15min
N3 S6 EAD	3	1	EvC		2	A O	O:10min	1	E	1h	1	O	10min
	57												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

REMARQUES :

Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées à l'exception des UE ou EC suivants :

UE X EC X : exemple : un dossier de recherche se substituera au TP de 1h

UE Y : exemple : une épreuve unique se substituera aux épreuves prévues pour chaque EC

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2022 - 2023

Licence STAPS : MANAGEMENT DU SPORT + LAS 3

Conseil de Gestion : avis favorable le 05/07/2022

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Frederique Thomas Frederique.thomas@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
N1 STAPS Clermont Commun	Alain Grimbert+Frédérique Thomas	alain.grimbert@uca.fr ; frederique.thomas@uca.fr
N2 MS	Frédérique Thomas	frederique.thomas@uca.fr
N3 MS	Emmanuel Motard	emmanuel.motard@uca.fr

Contacts en scolarité :

N1 STAPS Clermont : Sandrine HUGONIE sandrine.hugonie@uca.fr

N1 STAPS Vichy : Charlotte MARATRAT Charlotte.maratrat@uca.fr

N2 STAPS APAS -EM-ES -MS Clermont : Benoit BOBOUL Benoit.boboul@uca.fr

N2 STAPS APAS Vichy : Charlotte MARATRAT Charlotte.maratrat@uca.fr

N3 STAPS APAS-EM-ES-MS Clermont : Laure TRANCHET laure.tranchet@uca.fr

N3 STAPS APAS Vichy : Charlotte MARATRAT Charlotte.maratrat@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Non contrôlée
Assiduité aux TD	Oui ; émargement + comptage des étudiants
Assiduité aux TP	Oui ; émargement + comptage des étudiants
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => une épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 0 absence injustifiée

Pour les LAS 3, se référer aux Informations générales et aux Règles des examens spécifiques en annexe

Parcours adaptés

Si au moment de son arrivée à l'université, après son inscription administrative, un étudiant ayant reçu une réponse OUI Si dans ParcoursSup refuse les modalités du parcours adapté (réunion de rentrée, rendez-vous individuels, tutorat ou remédiation, signature du contrat pédagogique de réussite...) il sera considéré comme démissionnaire et désinscrit.

Si un étudiant en parcours adapté ayant signé un contrat pédagogique de réussite cesse de participer aux dispositifs, il sera considéré comme démissionnaire pour le parcours OUI SI et sera basculé en licence standard. Il ne pourra donc plus bénéficier de l'accompagnement personnalisé inhérent au parcours OUI SI.

Cette dernière règle s'applique également pour les absences : en cas de 1 absence injustifiée aux dispositifs spécifiques, l'étudiant est réputé défaillant dans son parcours OUI SI et il n'est plus admis à le poursuivre.

Concernant les cours de travaux pratiques des APSA : lorsqu'un étudiant est blessé et ne peut plus pratiquer, sous réserve qu'il ait participé à la moitié au moins des leçons programmées, l'enseignant responsable du cours pourra attribuer une note à un étudiant, en fonction de ce qu'il aura pu constater durant la période où l'étudiant était valide.

Pour les mentions de licence STAPS : L'enseignant peut attribuer une note de pratique d'APSA à des étudiants qui ont une période de dispense telle que leur quantité de pratique est supérieure ou égale à la moitié des leçons programmées. Dans le cas contraire, si l'enseignant peut leur proposer une activité annexe, du type observation, analyse, conseil, etc. à laquelle il adjoint éventuellement une commande de travail à rendre sous forme de dossier, de compte-rendu ou autre, l'enseignant peut attribuer une note à l'étudiant, dans la limite maximum de 06/20. Dans tous les cas, il va de soi que ces étudiants ont pu attester d'une raison médicale légitime. Il convient néanmoins de proposer à l'étudiant de choisir entre le fait d'être déclaré défaillant ou de se voir attribuer une note.

Stages

Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
Niveau 2 management du sport	100	septembre à mai
Niveau 3 management du sport	250	septembre à juin

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation N2 STAPS MS: Frederique Thomas frederique.thomas@uca.fr

N3 STAPS MS Emmanuel Motard emmanuel.motard@uca.fr

Stage : Emilie Faure --> stages.staps@uca.fr

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - STAPS Commun à toutes les mentions Licence STAPS Compensation intégrale

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)

Niveau 2 - STAPS Management du Sport

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
bloc A: Enseignements Scientifiques transversaux	31,32,41A,41B	21		X	
Bloc B: Enseignements techniques et technologiques MS	309,313, 411, 414	12		X	
Bloc C: Langue vivante et option diplômante	318,416,420	9	x		
Bloc D enseignement scientifiques et complémentaire MS	316, 405, 417	18		x	

Niveau 3 - STAPS Management du Sport

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A	531, 532	12		X	
B	533, 534	9		X	
C	535, 550	9		X	
D	631, 635	12		X	E
E	632, 65, 66	9	X		
F	633, 634	9		X	E

NIVEAU 1 - STAPS

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

crédits

18

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des exam			2 nd e chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	UE 11 : Enseignements Scientifiques Sciences de la Vie et Santé (1)	6													
	EC 1 : Anatomie 1		1	EVT		1	QCM	15 min				1	QCM	15 min	
	EC 2 : Bioénergétique		1	EvT		1	QCM	20 min				1	QCM	20 min	
	UE 12 : Enseignements scientifiques SHS (1)	9													
	EC 1 : Sociologie des pratiques sportives			EvC	100%		QCM			1	QCM	30 min	1	QCM	30 min
	EC 2 : Histoire du mouvement sportif		1	EVT		1	QCM					1	E	1h	
	EC 3 : Economie et Gestion du sport		1	EvT+EvC	20%	2EvC et 1EVT	TD (CC) : 20%		1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	UE 13 : Connaissance Technique et culturelle APS Enseig théo	6													
	Théorie APSA 1		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h	
	Théorie APSA 2		0,66	EVT		1	E	1h				1	E	1h	
	Théorie APSA 3		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h	
	UE 14 : Connaissances Techniques APS Pratiques	3													
	Pratique APSA 1		0,33	EvC			TP			1	TP	2h	1	TP	2h
	Pratique APSA 2		0,33	EvC			TP			1	TP	2h	1	TP	2h
	Pratique APSA 3		0,33	EvC			TP			1	TP	2h	1	TP	2h
	UE 15 : Enseignements Méthodologiques Transversaux	6													
	EC 1 : Méthodologie d'aide à l'écrit et soutien		1	EVT + EvC	10%	1	E	1h30		1	E	1h30	1	E	1h30
EC 2 : Outils informatiques, MTU,		1	EvC		2	E			1	E	2h	1	E	2h	
EC 3 : Forum PPF		Validation	EVT		1	A1			1	Mémoire		1	Mémoire		
EC 4 : Module Développement durable		Validation	EvT			A3							A3		
		30													
	UE 21 : Enseignements Scientifiques Sciences de la Vie et Santé (2)	9													

2	EC 1 : Fonctions biologiques		1	EvT		1	QCM	30 min				1	QCM	30 min
	EC 2 : Anatomie 2		1	EvT		1	QCM	15 min				1	QCM	15 min
	EC 3 : Biomécanique		1	EvC	100%	2	E	2h	1	E	TD de substituti on (2h)	1	E	2h
	UE 22 : Enseignements scientifiques SHS (2)	6												
	EC 1 : Psychologie du développement et de l'apprentissage		1	EvT+EvC	25%	2EvC et 1EvT	E	1h	1	E	1h30	1	E	1h30
	EC 2 : Anthropologie des pratiques physiques, sportives et artistiques		1	EvT+EvC	25%	2EvC et 1EvT	EvT : A4	1h	1	A4	1h	1	A4	1h
	UE 23 : Connaissance Technique et culturelle APS Enseig théo	6												
	Théorie APSA 4		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Théorie APSA 5		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Théorie APSA 6		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	UE 24 : Connaissances Techniques APS Pratiques	3												
	Pratique APSA 4		0,33	EvC			TP		1	TP	2h	1	TP	2h
	Pratique APSA 5		0,33	EvC			TP		1	TP	2h	1	TP	2h
	Pratique APSA 6		0,33	EvC			TP		1	TP	2h	1	TP	2h
	UE 25 : Enseignements professionnels transverseaux	3												
	EC 1 : Méthodologie projet animation dans les APS		0,4	EvC		2	Mémoire + A2		2	Mémoire + A2		1	Ecrit	1h
	EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Entraînement sportif		0,6	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Activité Physique Adaptée et Santé		0,6	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Education et Motricité		0,6	EvT		1	QCM	15 min	1	QCM	15 min	1	QCM	15 min
	EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Management du Sport		0,6	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	UE 26 : Anglais	3												
	EC : Anglais		1	EvC		2	O+E		2	O+E	1h30	2	O+E	1h30
	30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures.

A1 : Participation active aux tables rondes du forum

A2: Conduite d'une séance de 30 minutes minimum

A3: Test de positionnement - La validation de l'UE ne prend pas en compte la validation du Module développement durable.

Mais la validation de l'année est subordonnée à la validation du test de positionnement de l'élément "Module développement durable" par l'obtention d'un pourcentage de réussite défini (80% des réponses obtenues).

En cas de non validation, l'étudiant peut poursuivre en N2, mais restera AJAC jusqu'à validation du module.

A4 : le sujet est composé d'une première partie comprenant 5 questions à choix multiple auxquelles il faut obtenir une note de 4 sur 5 pour que la suite de la copie soit prise en compte (ces questions sont issues des QCM Wooclap effectués puis corrigés durant les cours) et d'une seconde partie constituée de questions rédactionnelles.

NIVEAU 2- MENTION Management du sport

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 36 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{de} chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	UE 31 : Enseignements Scientifiques Transversaux Communs													
		EC1: Sciences de l'intervention professionnelle et de l'expertise en sport en en éducation physique	9	1	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		EC2: Activité, expérience, et performance		1	EvC/EvT	20%	3	E	1h00	1	E	1h	1	E	1h
		EC3: Croissance et maturation		1	EvC/EvT	25%	2	TD(25%)+ E 1h(75%)		1	E	1h	1	E	1h
		UE 32 : Enseignements scientifiques Transversaux optionnels 2 parmi 3													
		EC1: Adaptations physiologiques à l'exercice	6	1	EvT		2	E (physio 50%) + QCM (anat 50%)	E 1h30 (physio) + QCM 40' (exam distinct)				2	E (physio 50%) + QCM en ligne (anat 50%)	E 1h30 (physio) + QCM 40' (exam distinct)
	EC2: Outil de management et de communication	1		EvC		2	TP+E	2h	1	E	2h	2	E	2h	
	B	UE 33 : Enseignements techniques et technologiques spécifiques parcours MS													
		EC 1 :théorie activités nautiques	3	0,5	EvC		2	M+O		1	E	1h	1	E	1H
		EC 2 : théorie activités hivernales		0,5	EvC		2	M+O		1	E	1h	1	E	1H
UE 34 : Enseignements techniques et technologiques spécifiques parcours MS															
EC 1 :pratiques activités nautiques		3	0,5	EvC		2	TP	2	2	TP	1H		TP	1H	
EC 2 : pratiques activités hivernales	0,5		EvC		3	A		1	A		1	A			
UE 35 : Enseignem complémentaires spécifiques parcours MS															

D	EC 1 :Introduction au management des organisations sportives	6	0,66	EVT		1	E	1h30	1	E	1h	1	E	1H
	EC 2: Evenementiel sportifs et Politiques publiques		0,66	EVC	100%	3	E+O	1h	1	E	1h30	1	E	1h30
	EC 3 : Analyse financière et conduite de projet		0,66	EVT		1	E	1H+h				1	E	1H
C	UE 36 : Langue Vivante													
	EC 1 : Anglais 2.1	3	1	EVC		2	E+O					2	E+O	
		30												

2	A	UE 41A : Enseignements scientifiques Transversaux communs													
		EC 1 : Du geste à l'intervention : approche ergonomique des pratiques corporelles	3	1	EvC	100%	2	TD		1	E	45 min	1	E	45 min
		UE 41B : Enseignements scientifiques Transversaux													
		3	EC 1: Théorie de la Motricité	0,5	EVT		1	E	1h30				1	E	1h30
			EC 2: droit du sport	0,5	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
	D	UE 42 : Enseignements scientifiques scientifiques MS													
		EC 1: Sociologie des cultures sportives	9	1	EVT		1	E	2h				1	E	2h
		EC 2: Ethnographie des espaces sportifs		1	EvC		2	M+E		1	E	1h30	1	E	1H30
	EC 3 : Entreprise et marque de sport	1		EvC	70%	2	E+TP	1h30	1	E	1h30	1	E	1h	
	B	UE 43 : Enseignements et technologiques spécifique MS													
		EC 1: Théorie Multiactivité été	3	0,33	EvC	100	2	M+O		1	E	1h30	1	E	1h30
		EC 2: Théorie des loisirs récréatifs et culturels, des sports alternatifs et innovants		0,66	EvT		1	E	2h				1	E	2h
		UE 44 : Enseignements et technologiques spécifique MS													
		EC 1: Pratiques Multiactivité été	3	0,33	EvC	100	2	TP	1h	1	TP	1h00	1	E	1h00
		EC 2: Pratique des loisirs récréatifs et culturels		0,33	EvT		1	TP	1h				1	E	1h00
EC 3 : Pratique des sports alternatifs et innovants	0,33	EvT			1	TP	1h				1	E	1h00		
C	UE 46 : Enseignements optionnels + PPF														
	EC 1: option diplomante sur APSA ou publics particuliers	3	0,75	EvC	50%	2	TP+A		1	A		1	A		
EC 2: Option pratiques physiques et sportives du jeune enfant	0,75		EvC	50%	2	TP +E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30		

	EC 3 : option concours des collectivités territoriales		0,75	EvT		1	E	1h				1	E	1h00
	EC 4 : Projet professionnel et de formation		0,25	EvC	100%	2	M+O+					2	M+O	
	UE 47 : STAGE 100 H													
D	EC : Stage	3	1	EvC	100%	2	M+O	0=15 mn				2	M+O	0=15 mn
	EC 1: Pratique personnelle d'une APSA en structure extra universitaire à raison de 100 h et pratique d'animation sportive auprès de public enfant , adloescent et adultes		validation	EvC	100%	2	TP	1h	1	TP	1h00	1	E	1h00
	UE 48 : Langue vivante													
C	EC 1 : Anglais 2.2	3	1	EVC		2	E+O					2	E+O	
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées

NIVEAU 3- MENTION Management du sport

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 48 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	A	UE 531 : Projet et espaces sportifs	6												
		Ingénierie du projet		1	EvT		1	E	2H				1	E	2H
		Equipements et espaces sportifs		1	EvT		1	E	2H				1	E	2H
	A	UE 532 : Enseignements scientifiques	6												
		Sociologie du loisir et initiation à la recherche		1	EVC + EvT	50%	2	E+M	2h	2	E+M	2h	2	E+M	2h
		Socio-marketing et méthodologie de la recherche		1	EvC		2	M+M		1	E	2h	1	E	2h
	B	UE 533 : Pratiques sportives et étude des univers du sport et des loisirs	3												
		APS 1 (pratique et animation)		0,2	EvC		3	A		1	A		1	A	
		Etude d'un secteur organisationnel		0,8	EvC		3	E+M+O		1	E	2H	1	O	20mn
	B	UE 534 : Outils professionnels et logiques managériales	6												
		Accompagnement du projet professionnel			validation	validation									
		créativité		0,66	EvC + EvT	50%	3	2TD + E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		Gestion des ressources humaines		0,66	EvC		2	E + O		1	E	1H	1	E	1H
		Analyse financière des organisations sportives		0,66	EvC		2	2TD		1	E	2h	1	E	1h
	C	UE 535 : Communication et évènementiel	6												
Ingénierie de l'Évènementiel			1	EVT		1	E	2h				1	E	2h	
Communication, design et infographie, réseaux sociaux et réseaux professionnels			1	EVC		4	3 TP + M		2	E + M	2h	1	E	3h	
C	UE 550 : Langue Vivante	3													
	EC 1 : Anglais 3.1		1	EVC		2	E+O					2	E+O		
			30												
D		UE 631 : Micro-projet	6												

6	D	Micro-projet		2	EvC		2	M + S		2	M + S		2	M + S	
	E	UE 632 : Enseignements scientifiques	3												
		Sport, Territoire et Politiques Publiques		0,33	EvT		1	E	2h				1	E	1h
		Analyse juridique et fonctionnement des structures sportives		0,33	EvT		1	E	2h				1	E	2h
		Sciences sociales et organisations sportives		0,33	EvT		1	E	2h				1	E	2h
	F	UE 633 : Pratiques sportives et territoires récréatifs	3												
		APS 2 (pratique et animation)		0,2	EvC		2	A		1	A		1	A	
		Audit des territoires sportifs		0,8	EvC		2	M + O		1	E	2h	1	E	2h
	F	UE 634 : Innovation et création d'activités nouvelles	6												
		Marketing des produits et services sportifs		1	EvC		2	M+E		1	E	1h	1	E	1h
		Gestion de l'innovation		0,33	EvC + EvT	50%	4	3TD + 1EvT	1h	1	E	1h	1	E	1h
		Culture entrepreneuriale et sport		0,33	EvC + EvT	50%	4	3TD + 1EvT	1h	1	E	1h	1	E	1h
		Conception de produits et de services		0,33	EvC		2	M + TD		2	M + E	1h30	1	E	1h30
	D	UE 635 : Formation professionnelle à l'intervention en management du sport	6												
		Stage 250h		2	EvC		2	M + S		2	M + S		2	M + S	
		Témoignages professionnels		validation						validation					
E	UE 65 : UE libre	3													
	UE libre		1												
E	UE 66 : Langue vivante	3													
	EC 1 : Anglais 3.2		1	EVC		2	E+O		2	E+O		2	E+O		
		30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

nature de l'épreuve "Autre" : évaluation des pratiques sportives

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées.

Service Commun des Langues Vivantes

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES Année universitaire 2022 - 2023

Licences LANSAD

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Daniel RODRIGUES**

Parcours, Niveau	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	LCC/LCSH: N1: Thomas HASTINGS N2: Alison JOHNSTONE N3 Catharina VAN DE VEN PSSSE: Thomas HASTINGS STAPS: Morganne SHELFORD SCIENCES: N1 Daniel RODRIGUES N2/N3: Rebecca ADLER	Thomas.hastings@uca.fr Alison.johnstone@uca.fr Catharina.VAN_DE_VEN@uca.fr Thomas.hastings@uca.fr morganne.shelford@uca.fr daniel.rodrigues@uca.fr rebecca.adler@uca.fr
Autres langues	Allemand : Mme Stefanie CEELEN Espagnol : M. Julien QUILLET Italien : Mme Sonia PORZI Néerlandais Portugais : M. Ailton SOBRINHO Langues Slaves (russe et polonais): Mme Ekaterina CENNET	stefanie.ceelen@uca.fr julien.quillet@uca.fr sonia.porzi@uca.fr ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr ekaterina.cennet@uca.fr

Contact en scolarité :
 Mme Hélène SEGAUD
 helene.segaud@uca.fr
 Mme Aurélie BROSE
 aurelie.brosse@uca.fr
 M. Luc LEBARD
 Luc.lebard@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	
Assiduité aux TD	Les cours de LANSAD respectent le règlement de la compostante d'inscription de l'étudiant
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Les cours de LANSAD respectent le règlement de la compostante d'inscription de l'étudiant

La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => Épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 02 absences injustifiées.
---	---

NIVEAU 1/2/3 - LANSAD

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : LANSAD	x												
		LANSAD Allemand	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	2h15	1	O et/ou E	1h
		LANSAD Italien	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	2h15	1	O	10 min
		LANSAD Espagnol	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	1h E 10min O	1	O	10 min
		LANSAD Néerlandais	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	1h E 10min O	1	O	10 min
		LANSAD Portugais	3	1	EvC		2	O et E	2h	1	O/E	2h	1	O et/ou E	2h
		LANSAD Polonais	3	1	EvC		2	O et E	1h + 30 min	1	E+O	1h + 30 min	1	E	1h
		LANSAD Russe	3	1	EvC		2	O et E	1h + 30 min	1	E+O	1h + 30 min	1	E et/ou O	1h E 15 min O
		LANSAD Anglais STAPS													
		N2 S3	3	1	EvC		4	E+O	3 à 15 min	4	E+O	3 à 15 min	4	E+O	3 à 15 min
		N3 S5	3	1	EvC		2	E+O	8 à 10 min	2	E+O	8 à 10 min	2	E+O	8 à 10 min
		LANSAD Anglais SCIENCES													
		N1 S1 LAS	3	1	EvC		2	E+O	1h + 5 min	2	E+O	1h + 5 min	2	E+O	1h + 5 min
		N2 S3	3	1	EvC		2	E+O	45min+10min	2	E+O	45min+10min	2	E+O	45min+10min
	N3 S5	3	1	EvC		2	E+O	1h + 10 min	2	E+O	1h + 10 min	2	E+O	1h + 10 min	

	LANSAD Anglais LCC/LCSH													
	N2 S3	3	1	EvC		2	E A	E:1h A	1	E	1h	1	E	1h
	N3 S5	3	1	EvC		2	E A	E:1h A	1	E	1h	1	E	1h
	LANSAD Anglais PSSSE													
	N2 S3	3	1	EvC		2	A + E	E:1h	1	E	1h	1	E	1h
	N3 S5	3	1	EvC		2	A + E	E:1h	1	O	15 min	1	E	1h
		48												
	UE LANSAD	x												
	LANSAD Allemand	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	2h15	1	O et/ou E	1h
	LANSAD Italien	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	2h15	1	O	10 min
	LANSAD Espagnol	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	1h E 10min O	1	O	10 min
	LANSAD Néerlandais	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	1h E 10min O	1	O	10 min
	LANSAD Portugais	3	1	EvC		2	O et E	2h	1	O/E	2h	1	O et/ou E	2h
	LANSAD Polonais	3	1	EvC		2	O et E	1h + 30 min	1	E+O	1h + 30 min	1	E	1h
	LANSAD Russe	3	1	EvC		2	O et E	1h + 30 min	1	E+O	1h + 30 min	1	E et/ou O	1h E 15 min O
	LANSAD Anglais STAPS													
	N1 S2	3	1	EvC		2	E+O	45min/5min	2	E+O	45min/5min	2	E+O	45min/5min
	N2 S4	3	1	EvC		2	E+O	8 à 10 min	2	E+O	8 à 10 min	2	E+O	8 à 10 min
	N3 S6	3	1	EvC		4	E+O	5 à 15 min	4	E+O	5 à 15 min	4	E+O	5 à 15 min
	LANSAD Anglais SCIENCES													
	N1 S2	3	1	EvC		2	E+O	1h + 5min	2	E+O	1h + 5min	2	E+O	1h + 5min
	N2 S4	3	1	EvC		2	O	10min + A	2	O	10min + A	2	O	10min + A
	N3 S6	3	1	EvC		2	E+O	3h*+10min	2	E+O	3h*+10min	2	E+O	3h*+10min

LANSAD Anglais LCC/LCSH													
N1 S2	3	1	EvC		2	E O	E:45min O: 5-7min	2	E O	E:45min O: 5-7min	2	E O	E:45min O: 5-7min
N2 S4	3	1	EvC		2	A O	O:5-7min	1	O	O:5-7min	1	O	O:5-7min
N3 S6	3	1	EvC		2	O A	O:10min	1	O	10-15min	1	O	10-15min
LANSAD Anglais PSSSE													
N1 S2 EAD	3	1	EvC		2	E O	E:45min O: 5-7min	1	M+O	10min	2	E O	E:45min O: 5-7min
N2 S4 EAD	3	1	EvC		2	A O	O:7min	1	O	10min	1	O	15min
N3 S6 EAD	3	1	EvC		2	A O	O:10min	1	E	1h	1	O	10min
	57												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

REMARQUES :

Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées à l'exception des UE ou EC suivants :

UE X EC X : exemple : un dossier de recherche se substituera au TP de 1h

UE Y : exemple : une épreuve unique se substituera aux épreuves prévues pour chaque EC

INFORMATIONS GENERALES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP, y compris sur les UE de présentation des métiers et de préparation à l'oral.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible en LAS ou LAS-R, à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens des LAS et LAS-Réadaptation" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. En cas d'absence à cette épreuve, la note zéro comptant dans la moyenne sera donnée.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue conduira à un zéro comptant dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3^{ème} absence) sur l'ensemble des UE, au cours d'un même semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales (hors UE de présentation des métiers et de préparation à l'oral)

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale conduira à un zéro comptant dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé.

UE de présentation des métiers et de préparation à l'oral

Les UE de présentation des métiers et de préparation à l'oral se validant par l'assiduité, tout manquement (absence injustifiée) conduira à la défaillance en évaluation initiale.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAS-READAPTATION

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel**. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).
- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :
*La **pièce d'identité avec photo est OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.

Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. **Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.
- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, **l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**
- L'université ne fournira pas de calculatrice.
- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté.** Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.
- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- La durée d'un examen doit être strictement respectée et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- Lors du ramassage des copies sur table, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un **procès-verbal d'épreuve** est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants, dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2022 - 2023

Master STAPS : Activité Physique Adaptée et Santé (APA-S)

Conseil de Gestion : avis favorable le 05/07/2022

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Pr Nathalie BOISSEAU**

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
M1 APA-S	Mr Sébastien Ratel	sebastien.ratel@uca.fr
M2 APA-S	Mme Nathalie Boisseau	nathalie.boisseau@uca.fr
pas de parcours		

Contact en scolarité : Mme Isabelle CROMARIAS isabelle.cromarias@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Non contrôlée
Assiduité aux TD	Contrôlée - Modalité : Appel - 0 absence non justifiée tolérée
Assiduité aux TP	Contrôlée - Modalité : Appel - 0 absence non justifiée tolérée
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant à partir de 0 absence injustifiée.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
Master 1 APA-S	2 mois de stage (150 heures)	Janvier/Mars
Master 2 APA-S	minimum 5 mois de stage	Janvier/juin

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : L'ensemble des enseignants en SVS de l'UFR STAPS participent au suivi des stages et sont référents universitaires en L3, M1 et/ou M2 APA-S. Des enseignants d'autres disciplines peuvent, en binôme, apporter également compléter le suivi (co-direction).

En physiologie

Éric Doré eric.dore@uca.fr
Sébastien Ratel sebastien.ratel@uca.fr
Vincent Martin vincent.martin@uca.fr
Julien Verney julien.verney@uca.fr
Lore Metz lore.metz@uca.fr
David Thivel David.thivel@uca.fr
Gael Ennequin gael.ennequin@uca.fr
Yoann Garnier yoann.garnier@uca.fr
Nathalie Boisseau nathalie.boisseau@uca.fr

Autres

Fabien Coutarel (Ergonomie) fabien.coutarel@uca.fr
Dieter Hillairet (Management de projet –ingénierie) dieter.hillairet@uca.fr

MODALITÉS DE COMPENSATION

les blocs doivent être validés séparément en M1 et M2

Master 1				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
Bloc A : Tronc Commun	7.1, 7.2, 8.1, 8.2	21		x
Bloc B : Stage	8.4, 8.5	15		x
Bloc C : Connaissances scientifiques	7.3, 7.4, 8.3	24		x

Master 2 -				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
BLOCA	U.E 9.1, U.E 9.2	6		x
BLOCB	U.E 9.3, U.E 10.1	33		x
BLOCC	U.E 9.4, U.E 9.5	21		x

MASTER 1 APA-S

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 15 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 7.1 : Activité et Projet	3												
		EC 7.1.1 : Analyse de l'activité		1,5	EvT		2	E+M	2h				1	E	2h
		EC 7.1.2 : Ingénierie du projet		1,5	EvT	100%	1	M					1	M	
	A	UE 7.2 : Outils et méthodologie	9												
		EC 7.2.1 : Communication		3	EvT	100%	1	O	30 min				1	O	30'
		EC 7.2.2 : Initiation à la recherche		3	EvC	100%	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min
		EC 7.2.3 : Langue vivante (Anglais)		3	EvT	100%	1	O	1h				1	O	1h
	C	UE 7.3 : Activité physique, milieux professionnels, santé	9												
		EC 7.3.1 : Education à la santé		3	EvT	100%	1	TP	1h30				1	TP	1h30
	EC 7.3.2 : Désordres métaboliques, activités physiques, prises en charge institutionnelles		3	EvC/EvT	30%/70%	2	TP/E	2h				1	E	2h	

	EC 7.3.3 : Education, suivi et programmation nutritionnels		3	EvT	100%	1	E	2h				1	E	2h
C	UE 7.4 : Approche scientifique spécifique	9												
	EC 7.4.1 : Métabolisme énergétique et adaptations hormonales		4,5	EvC/EvT	30%/70%	2	TP/E	2h	1	E	2h	1	E	2h
	EC 7.4.2 : Structure et fonctions des systèmes musculo-squelettiques		4,5	EvC/EvT	30%/70%	2	TP/E	2h	1	E	2h	1	E	2h
		30												
A	UE 8.1 : Problématisation et analyse réflexive	3												
	EC 8.1.1 : Epistémologie		1,5	EvT+EvC	75/25	4	M+E	2h				1	E	2h
	EC 8.1.2 : Communication		1,5	EvT	100%	1	E	2h				1	E	2h
A	UE 8.2 : Prise en charge et réglementation	6												
	EC 8.2.1 : Aspects règlementaires et code du travail		3	EvT	100%	1	M		1	M		1	M	
	EC 8.2.2 : Prévention et prise en charge professionnelle		3	EvT	100%	1	M		1	M		1	M	
C	UE 8.3 : Approche scientifique et méthodologique spécifique	6												
	EC 8.3.1 : Outils de mesure et d'analyse statistique		3	EvC	100%	4	TP	4h	1	E	1h30	1	E	1h30
	EC 8.3.2 : Micro-projet		3	EvT	100%	1	M		1	M		1	M	
B	UE 8.4 : Méthodologie de stage	6												

	EC 8.4.1 : Travail thématique		3	EvT	100%	1	M					1	M	
	EC 8.4.2 : Méthodologie de la recherche		3	EvT	100%	1	M					1	M	
B	UE 8.5 : Stage	9												
	EC 8.5.1 : Stage		9	EvT	100%	1	O	30 min	1	O	30 min	1	O	30 min
		60												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : vidéo

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées.

MASTER 2 APA-S

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 0 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	UE 9.1 Corps et Santé	3												
		Activité physique, expérience corporelle et santé		1	EvT	100%	1	O	20 min				1	O	20 min
		Approches scientifiques du corps													
	A	UE 9.2 Langue Vivante	3												
		Langue vivante (Anglais)			EvC + EvT	40%	3	M (2 EvC) +O (EvT)	O: 10 min	3	O (EvT)	O: 10 min	3	O	10 min
	B	UE 9.3 : Méthodologies	3												
		Méthodologie-Micro projet		1	EvT		1	O	15 min				1	O	15 min
		Statistiques		0,5	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	C	UE 9.4 : Des savoirs à la conception (3 EC au choix)	9												
		EC: Contrôle et gestion de la masse musculaire dans les situations pathologiques		1	EvT	100%	1	E	1h				1	E	1h
		EC: Exercice, vieillissement, troubles du métabolisme et santé		1	EvT	100%	1	E	1h				1	E	1h
		EC: Accompagnement psychologique, méthode adhésion des individus à la pratique physique		1	EvT	100%	1	E	1h				1	E	1h
		EC: Réhabilitation des maladies cardio-vasculaires par l'activité physique		1	EvT	100%	1	E	1h				1	E	1h
		EC: Physiologie de l'exercice de l'enfant		1	EvT	100%	1	E	1h				1	E	1h
	EC: Métabolisme et nutrition, âge et programmation des APS		1	EvT	100%	1	E	1h				1	E	1h	
	EC: Education à la santé : place de l'APA		1	EvT	100%	1	E	1h				1	E	1h	

		EC: Cancers et Activités Physiques		1	EvT	100%	1	E	1h			1	E	1h	
		EC: Fonction neuromusculaire - Entraînement et réadaptation		1	EvT	100%	1	E	1h			1	E	1h	
	C	UE 9.5 Connaissances scientifiques spécifiques (4 EC suivant la poursuite envisagée)	12												
		EC: Education à la santé : place de l'APA		1	EvC	100%	2	O, M	O: 15min, M	2	O, M	O: 15min, M	1	E	1h
		EC: Cancers et Activités Physiques		1	EvT	100%	1	E	1h			1	E	1h	
		EC: Motivation pour l'activité physique à des fins de santé		1	EvT	100%	1	E	1h			1	E	1h	
		EC: Fonction neuromusculaire - Entraînement et réadaptation		1	EvT	100%	1	E	1h			1	E	1h	
		EC: Physiologie de l'exercice de l'enfant		1	EvT	100%	1	E	1h			1	E	1h	
		EC: Métabolisme et nutrition, âge et programmation des APS		1	EvT	100%	1	E	1h			1	E	1h	
		EC: Réhabilitation des maladies cardio-vasculaires par l'activité physique		1	EvT	100%	1	E	1h			1	E	1h	
			30												
	B	UE 10.1	30												
2		Stage en milieu professionnel (min 20 semaines)		1	EvT	100%	2	M + S	oral: 20 min + mémoire			2	M + S	oral: 20 min + mémoire	
		Stage de recherche (min 20 semaines)		1	EvT	100%	2	M + S	oral: 20 min + mémoire			2	M + S	oral: 20 min + mémoire	
			60												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2022 - 2023

Master Civilisations, Cultures et Sociétés

Parcours 1 : ACTée - Activité, Connaissance, Transmission, éducation, expérience

Parcours 2 : Choreomundus - International Master in Dance Knowledge, Practice, and Heritage

Conseil de Gestion : avis favorable le 05/07/2022

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Géraldine Rix-Lièvre** geraldine.rix@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
ACTée	Raphaël Blanchier Simon Boyer	raphael.blanchier@uca.fr simon.boyer@uca.fr
Choreomundus	Raphaël Blanchier	raphael.blanchier@uca.fr
Contacts en scolarité :	Isabelle Cromarias Elise Carraro	isabelle.cromarias@uca.fr elise.carraro@uca.fr

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Non contrôlée
Assiduité aux TD	Contrôlée sauf RSE / SHBN
Assiduité aux TP	Contrôlée sauf RSE / SHBN
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant à partir de 0 absence injustifiée.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
ACTée M1	2 mois	entre janvier et juin
ACTée M2	2 mois	entre janvier et juin
Choreomundus M1 et M2	2 mois	entre juin et août

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : **Géraldine Rix-Lièvre** geraldine.rix@uca.fr

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Parcours ACTée				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	7.1	12	X	
B	7.2	12	X	
C	7.3	6	X	
D	8.1	6	X	
E	8.2	9	X	
F	8.3	15		X

Master 2 - Parcours ACTée				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	9.1	15	X	
B	9.2, 9.3	15	X	
C	10.1	6	X	
D	10.2	24		X

Master 1 - Parcours Choreomundus				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	7.4	5	X	
B	7.5	15	X	
C	7.6	10	X	
D	8.1	15	X	
E	8.2	10		X
F	8.3	5	X	

Master 2 - Parcours Choreomundus				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	9.4	15	X	
B	9.5	15	X	
C	10.3	10	X	
D	10.4	10	X	
E	10.5	10		X

MASTER 1 Civilisations, cultures, sociétés - Parcours ACTée

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 24 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 7.1 : Conduire une étude de l'activité : concepts, outils, méthodes : parcours 1	12												
		EC 1 : Analyse de l'activité		1	EvT		2	E + M	2h				1	E	2h
		EC 2 : Initiation à l'entretien d'explicitation		1	EvC			A		1	0	20 min	1	0	20 min
		EC 3 Ethnographic Research Methods		1	EvC		2	O + M	15min	1	M		1	M	
		EC 4 Initiation à la recherche		1	EvC	100	2	O + A (Vidéo)	20 min	2	O + A (Vidéo)	20 min	2	O + A (Vidéo)	20 min
	B	UE 7.2 Développer une anthropologie des pratiques et des techniques (1 EC Obligatoire + 1 bloc au au choix)	12												
		EC 1 : Anthropologie sociale des pratiques corporelles à l'ère de la globalisation		1	EvC		2	M+A		1	D		1	D	
		EC 2 : Activité collective: une approche situationnelle (Bloc APECS)		1	EvC		2	O + A (Vidéo)	20 min	2	O + A (Vidéo)	20 min	2	O + A (Vidéo)	20 min
		EC 3 : Prise de décision: de la psychologie à l'anthropologie cognitive (Bloc APECS)		1	EvC		2	O + A (Vidéo)	20 min	2	O + A (Vidéo)	20 min	2	O	20 min
		EC 4 :Accompagnement de la performance sportive (Bloc APECS)		1	EvT		1	M					1	M	

	EC 5: Introduction to ethnochoreology and the anthropology of dance (Bloc LDOA)		1	EvT		1	M				1	M		
	EC 6: Danse. Approches anthropologiques (Bloc LDOA)		1	EvT		1	M				1	O	20 min	
C	UE 7.3 : Inscrire son projet dans des dynamiques contemporaines (2 EC au choix)	6												
	EC 1: Politiques culturelles		1	EvT		1	E	2h			1	E	1h	
	EC 2: Danse, déplacement, diaspora		1	EvT		1	M				1	M		
	EC 3: Activité perspectives de formation		1	EvT		2	O + M	30min			1	O	30min	
	EC 4: Digital revolution and knowledge transmission		1	EvT		1	M				1	M		
	EC5 à choisir parmi les options ouvertes du Master SDE		1											
	EC6 : Séminaire d'un programme de recherche du laboratoire ACTÉ		1	EvT		1	A				1	O	20 min	
		30												
D	UE 8.1 Exercer sa réflexivité pour positionner son enquête	6												
	EC 1: Epistémologie		1	EvT+EvC	75/25	4	M + E	2h	1	E	2h	1	E	2h
	EC 2: Expérience et son analyse		1	EvT		1	M				1	O	20 min	
	EC 3 : Pratique de l'entretien d'explicitation		1	EvT		1	O	20 min			1	O	20 min	
E	UE 8.2 S'outiller pour comprendre et s'inscrire dans un contexte d'étude ou d'intervention (3 EC au choix)	9												

2	EC 1: Anglais		1	EvT+EvC	15/85	3	O + A (portfolio)	15min	3	O + A	15min	1	O + A (portfolio)	15min
	EC 2 : Veille scientifique: des outils au produit		1	EvT		1	M					1	M	
	EC 3: Formation et développement du geste		1	EvT		1	M					1	M	
	EC 4: Développement humain et intervention		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	EC 5: Analyse et écriture du mouvement		1	EvC		2	M + A		2	M + O		2	M + O	
	EC 6: Atelier chorégraphique (SUC) et analyse réflexive		1	EvC		2	A + M		2	A + M		1	M	
	EC 7 à choisir parmi les options ouvertes du Master SDE	Voir MCCC SDE												
	EC 8: Séminaire d'un programme de recherche du laboratoire ACTÉ (poursuite du S1)		1	EvT		1	A						1	A
F	UE 8.3 Conduire un projet de recherche et/ou d'intervention	15												
	EC 1 : Méthodologie de la recherche		1	EvT		1	O	40 min				1	O	40 min
	Stage (3h d'encadrement par étudiant)		3	EvT		1	M					1	M	
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 7.1 EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : assiduité au cours est une condition de validation de EC

UE 7.1 EC4 : nature de l'épreuve "Autre" : production d'une vidéo

UE 7.2 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : assiduité au cours est une condition de validation de EC

UE 7.2 EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : production d'une vidéo

UE 7.2 EC3 : nature de l'épreuve "Autre" : production d'une vidéo

UE 7.3 EC6 : nature de l'épreuve "Autre" : assiduité au cours est une condition de validation de EC

UE 8.2 EC5 : nature de l'épreuve "Autre" : assiduité au cours est une condition de validation de EC

UE 8.2 EC6 : nature de l'épreuve "Autre" : pratique dansée

UE 8.2 EC8 : nature de l'épreuve "Autre" : résumé publié (carnet hypothèse, blog ou site internet) d'une conférence

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées.

MASTER 2 Civilisations, cultures, sociétés - Parcours ACTée

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 0 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
	A	UE 9.1 : Etudier les connaissances pratiques grâce à une enquête de terrain (commun aux deux blocs)	15												
		EC1 Ethnography and interpretation	2	EvC		2	O+M	10 min	2	O+M	10 Min	2	O+M	10 min	
		EC2 Anthropologie cognitive des pratiques corporelles : perspectives critiques	1	EvT		1	M					1	M		
		EC3 Corporeal experience: Analysis and transmission	1	EvT		1	M					1	M		
		EC4 Structuring knowledge in the digital age	1	EvT		2	M+A					2	M+A		
	B	UE 9.2 Patrimoine culturel immatériel et anthropologie de la danse (3 1ère EC obligatoire, 1 EC au choix parmi les suivantes) bloc LDOA	15												
		EC1 Critical perspectives on Intangible Cultural Heritage	2	EvC		2	M		2	M		2	M		
		EC2 Dynamics of interaction and performance: Ritual, play, dance, physical practices	1	EvT		1	M					1	M		
		EC3 Atelier "La danse comme objet anthropologique"	1	EvT		1	M					1	M		

1

	EC4 Danse. Approches anthropologiques (si non suivi en M1)		1	EvT		1	M				1	O	20 min	
	EC5 Analyse et écriture du mouvement (si non suivi en M1)		1	EvC		2	E + A		2	E + O		2	E + O	
	EC6 Séminaire Ethnomusicologie et Anthropologie de la danse		1	EvT		1	M				1	M		
	EC7 Gestion du secteur culturel1		1	EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	EC8 Cours de spécialité: droit du secteur culturel		1	EvT		1	E	2h			1	O	20 min	
	EC9 Gestion du secteur culturel 2		1	EvT		1	E	1h			1	E	1h	
C	UE 9.3 : Activité, santé et performance: visées épistémique et transformative: (5 1ère EC obligatoire, 1 EC au choix parmi les suivantes) bloc APECS	15												
	EC1 Activité physique, expérience corporelle et santé		1	EvT			A				1	O	20 min	
	EC2 Approches scientifiques du corps		1	EvT		1	O	20 min			1	O	20 min	
	EC3 Recherche, Complexité et Conception		2	EvT		1	M				1	M		
	EC4 Fonction de la verbalisation dans l'intervention		2	EvC		2	A (video)			0	20 min		O	20 min
	EC5 Anglais		1	EvT		1	O	10 min			1	O	10 min	
	EC6 Education à la santé : place de l'APA	Voir Master APAS												

		EC7 Séminaire d'un programme de recherche du laboratoire ACTé		1	EvT		1	A				1	A		
		EC8 à choisir parmi les options ouvertes du Master SDE	Voir Master SDE												
			30					A							
2	D	UE 10.1 S'engager dans un projet de recherche et d'intervention (1ère EC obligatoire + 2 EC au choix dans un des blocs)	6												
		EC1 Micro projet		1	EvC		2	A+A		1	A		1	A	
		EC2 Atelier "La danse comme objet anthropologique" (suite) (Bloc LDOA)		1	EvT		1	M					1	M	
		EC3 Séminaire Ethnomusicologie et Anthropologie de la danse (suite) (Bloc LDOA)		1	EvT		1	M					1	M	
		EC4 Diriger un établissement culturel (Bloc LDOA)		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC5 Séminaire d'un programme de recherche du laboratoire ACTé (suite) (Bloc APECS)		1	EvT		1	M					1	M	
		EC5 Conception des nouvelles technologies par les usages (Bloc APECS)		1	EvT		1	M					1	M	
		EC6 Activité et conception de dispositifs de formation (Bloc APECS)		1	EvT		2	M + O	20 min				2	M + O	20 min
		UE 10.2 Stage (3h d'encadrement par étudiant)	24												
		Stage		1	EvT		2	M+S	40 min				2	M+S	40 min
		30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 9.1 EC4 : nature de l'épreuve "Autre" : résumé publié (carnet hypothèse, blog ou site internet) d'une conférence

UE 9.2 EC5 : nature de l'épreuve "Autre" : assiduité au cours est une condition de validation de EC

UE 9.3 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : assiduité au cours est une condition de validation de EC

UE 9.3 EC4 : nature de l'épreuve "Autre" : assiduité au cours est une condition de validation de EC

UE 9.3 EC7 : nature de l'épreuve "Autre" : assiduité au cours est une condition de validation de EC

UE 0.1 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : assiduité au cours est une condition de validation de EC + production à déterminer selon le type de micro projet : communication/diffusion scientifique, mise en scène...

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées.

MASTER 1 Civilisations, cultures, sociétés - Parcours Choreomundus

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 7.4 Intensive 1	5												
		Introduction to ethnochoreology and the anthropology of dance		1	EvT		1	M					1	M	
	B	UE 7.5 Archiving (1 EC parmi les 2) UE validée par les universités partenaires NTNU & SZTE	15												
		Fieldwork, archiving and digitisation													
		Ethnographic research methodology and archiving													
	C	UE 7.6: Dance, displacement, diaspora UE validée par les universités partenaires NTNU & SZTE	10												
		Dance, displacement, diaspora													
			30												
		UE 8.4 Intensive 2 Dance Analysis UE validée par les universités partenaires NTNU & SZTE	15												
		Dance Analysis													
		UE 8.5 Dissertation1 (un EC parmi les 2) UE validée par les universités partenaires NTNU & SZTE	10												
		Analysing dance													

2	Conceptual and methodological issues for fieldwork													
	UE 8.6 Intensive 3 Labanotation UE validée par les universités partenaires NTNU & SZTE	5												
	Labanotation													
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées.

MASTER 2 Civilisations, cultures, sociétés - Parcours Choreomundus

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance	
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
1	A	UE 9.4 Intangible Cultural Heritage in the age of digitisation	15											
		Critical perspectives on ICH		3	EvC		2	M + M		2	M + M		2	M + M
		Structuring knowledge in the digital age		1	EvC		2	M + A		2	M + A		2	M + A
		Dynamics of interaction and performance: Ritual, play, dance, physical practices		1	EvT		1	M					1	M
	B	UE 9.5 Anthropology of bodily practices and dance: Concepts and methods	15											
		Corporeal experience: Analysis and transmission		1	EvT		1	M					1	M
		Dissertation 2: Ethnography and interpretation		2	EvT		2	O+M					2	O+M
			30											
		UE 10.3 Performance of Heritage UE validée par l'université partenaire - Université de Roehampton	10											
		Performance of Heritage												

2	UE 10.4 Perspectives on dance UE validée par l'université partenaire - Université de Roehampton	10												
	People Moving, People Dancing													
	Classicism and Power													
	Dance and Music													
	UE 10.3 Stage	10												
	Dissertation 3: Extended essay (3h d'encadrement par étudiant supervisé par des personnels l'UCA)		1	EvT		2	M+S	30min				2	M+S	30min
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 9.4 EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : résumé publié (carnet hypothèse, blog ou site internet) d'une conférence

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2022 - 2023

Master STAPS : Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique

Parcours 1 : "Ergonomie de l'activité : intervention, conception, travail"

Conseil de Gestion : avis favorable le 05/07/2022

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Fabien COUTAREL fabien.coutarel@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
1 seul parcours : "Ergonomie de l'activité : intervention, conception, travail"		
M1	Antoine Bonnemain	Antoine.Bonnemain@uca.fr
M2	Fabien Coutarel	Fabien.Coutarel@uca.fr

Contact en scolarité : Isabelle Cromarias : isabelle.cromarias@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	non contrôlée
Assiduité aux TD	contrôlée
Assiduité aux TP	contrôlée
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant à partir de 0 absence injustifiée.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M1 IEAP	200h	Mars-Juin
M2 - alternance	420h	septembre - septembre

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation :

M1 : Antoine Bonnemain, antoine.bonnemain@uca.fr

M2 : Fabien Coutarel, fabien.coutarel@uca.fr

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 IEAP - Ergonomie de l'activité : intervention, conception, travail				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	1, 2, 3	30	X	
B	4, 5, 6	15	X	
C	7, 8	15		X

Master 2 IEAP - Ergonomie de l'activité : intervention, conception, travail				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	1,2	9	x	
B	3,4,5	21	x	
C	6,7	12	x	
D	8	18		x

MASTER 1 STAPS IEAP (Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique)

Parcours : Ergonomie de l'activité : intervention, conception, travail

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 12 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance				
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
1	A	UE 1 : Introduction à l'ergonomie de l'activité	15		EvT		1	E	4h				1	E	4h	
		EC 1 : Initiation au métier d'ergonome EC 2 : Introduction à la démarche d'intervention ergonomique EC 3 : Démarche d'enquête dans l'intervention ergonomique	Évaluation à l'UE													
		UE 2 : Approche anthropologique de l'activité et recherche	6													
		EC 1 : Processus de décision		1	EvC	100%	2	O(50) + A(50)(vidéo)	20min	2	O(50) + A(50)(vidéo)	20min	1	O O + A (vidéo)	20min	
		EC 2 : Activité collective		1	EvC	100%	2	O(50) + A(50)(vidéo)	20min	2	O(50) + A(50)(vidéo)	20min	1		20min	
		EC 3 : Initiation à la recherche		1	EvC	100%	2	O(50) + A(50)(vidéo)	20min	2	O(50) + A(50)(vidéo)	20min	1		20min	
		UE 3 : Activité, terrain, formation	9													
		EC 1 : Analyse de l'activité		1	EvT		2	E + M	2h				1	E	2h	
		EC 2 : Ethnographic Research Methods		1	EvC	100%	2	O(30) + M(70)	15min	1	M		1	M		
		EC 3 : Activité perspectives de formation		1	EvT		2	O + M	30min				1	O	30min	
		30														
		UE 4 : Concepts et méthodes pour l'analyse de l'activité	6													

2	B	EC 1 : Fonctionnement humain et intervention ergonomique		1	EvT		1	O	20min			1	O	20min	
		EC 2 : Analyse systémique d'une situation de travail et repères de conception		1	EvC	100%	2	O (40)+ E(60)	20min + 1h30	2	O + E	20min + 1h30	1	E	1h30
		EC 3 : Expérience et son analyse		1	EvT		1	M					1	O	20min
		UE 5 : Approche développementale de l'intervention ergonomique	3		EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
		EC 1 : Développement humain et intervention ergonomique EC 2 : Dialogue et intervention ergonomique	Évaluation à l'UE												
		UE 6 : Communication et épistémologie	6												
		EC 1 : Anglais		1	EvT+EvC	15/85	3	O + A (portfolio)	15min	3	O + A	15min	1	O + A (Portfolio)	15min
		EC 2 : Communication		1	EvC	100%	2	O (50)+ O (50)	20min	2	O + O	20min	1	O	20min
		EC 3 : Épistémologie		1	EvT+EvC	75/25	4	M + E	2h	1	M + E	2h	1	E	2h
		C	UE 7 : Approches pratiques de l'intervention et de la formation en ergonomie	3		EvT		1	M					1	M
EC 1 : De la construction de la demande à la conduite de l'intervention ergonomique EC 2 : Formation et développement du geste	Évaluation à l'UE														
UE 8 : Stage	12														
EC 1 : Stage			1	EvT		2	M + S	30min				2	M + S	20min	
		30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

L'UE 2 est une UE recherche. D'autres EC sont aussi orientés vers la recherche, comme l'EC Epistémologie

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées.

MASTER 2 STAPS IEAP (Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique)

Parcours : Ergonomie de l'activité : intervention, conception, travail

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 6 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance				
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
1	A	UE 1 : Corps et santé	3		EvT		1	O	20 minutes				1	Oral	20minutes	
		EC 1 : Activité Physique, Expérience corporelle et Santé	Evaluation à l'UE													
		EC 2 : Approches Scientifiques du Corps	Evaluation à l'UE													
		UE 2 : Réflexivité et Intervention	6													
		EC 3 : Anglais		1	EvT		1	O	10 minutes				1	Oral	10 minutes	
	EC 4 : Recherche, complexité, Conception		1	EvT		1	M					1	M			
	B	UE 3 : Crise et intervention ergonomique	6		EvC	100%	2	M (50) + O(50)	O : 20 minutes	2	M (50) + O(50)	O : 20 minutes	1	O	O : 20 minutes	
		EC 5 : crises de la pratique en ergonomie	Evaluation à l'UE													
		EC 6 : risques professionnels et ergonomie	Evaluation à l'UE													
		UE 4 : construction de l'intervention ergonomique	6		EvT		3	M(60) + O (20)+ M(20)	O : 25 minutes				3	M + O + M	O : 25 minutes	
EC 7 : La fonction de la verbalisation dans l'intervention		Evaluation à l'UE														
EC 8 : Conception de poste de travail bureautique : de la situation aux solutions	Evaluation à l'UE															
EC 9 : Démarche et postures de l'ergonome	Evaluation à l'UE															
	UE 5 : Santé, Travail et Performances	9		EvT		2	M(50) + M(50)					2	M + M			

	EC 10 : L'ergonome et les troubles musculo-squelettiques liés au travail : hypersollicitation et sédentarité professionnelles EC 11 : Dialogue et développement dans l'intervention ergonomique EC 12 : Dialogue social et relations sociales dans les organisations	Evaluation à l'UE												
		30												
2	UE 6 : Approche ergonomique de la conception par les usages	6												
	EC 13 : Conception des nouvelles technologies par les usages		1	EvT		1	M					1	M	
	EC 14 : Activité et conception de dispositifs de formation		1	EvT		2	M (50) + O (50)	O : 20 minutes				2	M (50) + O (50)	O : 20 minutes
	UE 7 : Accompagnement ergonomique et conception	6		EvT		1	E	3 heures				1	E	3 heures
	EC 15 : Intervention ergonomique et conception/transformation des situations de travail et de vie EC 16 : les normes dans l'intervention ergonomique : ambiances, qualité et amélioration continue	Évaluation à l'UE												
	UE 8 : Stage en alternance	18		EvT		2	M (80)+ S(20)	S : 40 minutes				2	M + S	S : 40 minutes
D EC 17 : Les contextes professionnels des métiers de l'ergonomie EC 18 : Suivi des interventions ergonomiques EC 19 : Stage/alternance	Évaluation à l'UE													
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE1 et UE2 sont des UE tournées vers la recherche

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées .

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2022 - 2023

Master STAPS : Management du Sport

Parcours 1 : CEDESRI

Conseil de Gestion : avis favorable le 05/07/2022

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Jean Corneloup jean.corneloup@uca.fr

Parcours, Niveau...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Master 1 STAPS MS CEDESRI	Ludovic Falaix	ludovic.falaix@uca.fr
Master 2 STAPS MS CEDESRI	Jean Corneloup	jean.corneloup@uca.fr

Contact en scolarité : isabelle.cromarias@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Non contrôlée
Assiduité aux TD	contrôlée
Assiduité aux TP	contrôlée
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant à partir de 0 absence injustifiée.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M1 CEDESRI	3 mois	15 mars- 15 juin
M2 CEDESRI	5 mois	Avril-Août

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation :

Master 1 Ludovic Falaix ludovic.falaix@uca.fr

Master 2 Jean Corneloup jean.corneloup@uca.fr

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - CEDESRI				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE 3 et 7	12	x	
B	UE 2, 4, 5 et 8	21	x	
C	UE 1 et 6	9	x	
D	UE 9 et 10	18		x

Master 2 - CEDESRI				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE 1, 3 et 5	12	X	
B	UE 2 et 4	12	X	
C	UE 6 et 7	6	X	
D	UE 8 et 9	30		x

MASTER 1 - Parcours CEDESRI

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 6 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	C	UE 1 : Communication	6												
		EC 1.1 Communication 1		0,5	EvT		1	M					1	E	1h
		EC 1.2 Langues		0,5	EvT		1	A					1	A	1h
	B	UE 2 : Entrepreneuriat et expériences professionnelles	6												
		EC 2.1 Créativité et entrepreneuriat		0,5	EvC/EvT	50%	3	E	1h				1	E	1h30
		EC 2.2 Innovation sociale, solidaire et collective		0,5	EvC/EvT	50%	3	E	1h				1	E	1h30
	A	UE 3 : Sciences sociales, Territoires sportifs et Management des organisations	6												
		EC 3.1 Gestion, organisation des territoires sportifs		0,5	EvT		1	M					1	M	
		EC 3.2 Sociologie marketing des pratiques récréatives		0,5	EvT		2	E/A	2h				1	E	2h
	B	UE 4 : Outils de développement	6												
	EC 4.1 Analyse Financière des projets		0,5	EvT		1	E	2h				1	E	2h	
	EC 4.2 Ingénierie du projet														

		EC 4.3 Diagnostic de territoire et projet de développement		0,5	EvC		1	M				1	E	2h
	B	UE 5 : Marketing territorial et prestations	6											
		EC 5.1 Ecologie des milieux créatifs		0,5	EvT		1	E	2h			1	E	2h
		EC 5.2 Mise en scène et animation des espaces récréatifs		0,5	EvT		1	M				1	E	2h
			30											
2	C	UE 6 : Développement des organisations sportives	3											
		EC 6.1 Gestion des structures professionnelles		x	EvT		1	E	2h			1	E	1h
		EC 6.2 Communication digitale et réseaux sociaux		x	EvT		1	M				1	E	1h
	A	UE 7 : Droit et Politique publique	6											
		EC 7.1 Analyse juridique des équipements et espaces sportifs innovants		0,5	EvC		2	E/M				1	E	2h
		EC 7.2 Politiques publiques des territoires récréatifs		0,5	EvT		1	E	2h			1	E	2h
	B	UE 8 Territoire, Patrimoine, Culture	3											
		EC 8.1 Audit et création d'espaces récréatifs		0,5	EvT		1	M				1	E	1h
		EC 8.2 Patrimoine, culture et conceptions d'activités récréatives		0,5	EvT		1	E	2h			1	E	1h
		D	UE 9 Micro Projet	6										
		UE 9 Micro Projet		1	EvT		2	M/S			2	M/S		
	D	UE 10 Stage	12											
		UE 10 Stage		1	EvT		2	M/S			3	M/S		
			30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées.

MASTER 2 - Parcours CEDESRI

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
	A	UE 1 : Sciences sociales et transition récréative	6												
		EC 1 : 1.1 Gouvernance, habitabilité, espace public	0.33	EvT		1	A	1 mois				1	E	2 h	
		EC 2 : 1.2 Géographie des pratiques récréatives	0.33	EvT		1	A	1 mois				1	E	2 h	
		EC 3 : 1.3 Ecologie corporelle et milieux récréatifs	0.33	EvT		1	O	20 mn				1	O	20 mn	
	B	UE 2 : Entrepreneuriat des espaces sportifs innovants	6												
		EC 1 : Ingénierie des itinérances sportives	0.33	EvT		1	TP					1	E	2 h	
		EC 2 : Conception de prestations et de séjours sportifs	0.33	EvT		1	A	1 mois				1	E	2 h	
		EC 3 : Développement de sites récréatifs	0.33	EvT		1	TP					1	E	2 h	
	A	UE 3 : Innovation sociale et projet culturel	6												
		EC 1 : Du projet de territoire au projet culturel	0.5	EvT		1	TP					1	E	2 h	
		EC 2 : Innovation sociale et résilience territoriale	0.5	EVC		4	TP		EVT	E	15 jrs	1	E	15 jrs	
	B	UE 4 : Ingénierie de l'intervention professionnelle	3												

3	EC 1 : Financement et montage des projets de développement		0.5	EvT		1	TP				1	E	2 h	
	EC 2 : Conduite de projet – du diagnostic à la prospective et à l'évaluation		0.5	EvT		1	E	2 h			1	E	2 h	
	A UE 5 : Territoire, territorialité et territorialisation	3												
	EC 1 : Procédures institutionnelles de gestion et d'accompagnement au développement		0.33	EvT		1	A				1	E	2 h	
	EC 2 : Création de réseaux professionnels et territoriaux		0.33	EvT		1	A				1	E	2 h	
	EC 3 : Médiation, conflit, régulation		0.33	EvT		1	A				1	E	2 h	
	C UE 6 : Pratiques de communication	3												
	EC 1 : Anglais		0.5	EvT+EvC		2	TP/ E	2 h	2	TP/E	2 h	2	TP / E	2 h
	EC 2 : La communication professionnelle		0.5	EvT		1	TP				1	TP	20 mn	
	C UE 7 : Animation, mise en scène et évènementiel	3												
EC 1 : Projets et Pratiques d'animation		0.5	EvT		1	TP				1	E	2 h		
EC 2 : Evénementiel et manifestation		0.5	EvT		1	TP				1	E	2 h		
		30												
4	D UE 8 : Conception et réalisation des micro-projets	12	1			1	M + S	1 h			1	M + S	1 h	
	D UE 9 : "Stage/mémoire/ Suivi collectif	18	1			1	M + S	1 h			1	M + S	1 h	
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2022 - 2023

Annexe : Option Arbitrage Sportif

Conseil de Gestion : avis favorable le 05/07/2022
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de l'option Arbitrage Sportif : **Simon BOYER** Simon.boyer@uca.fr

Le PERF Arbitrage (Pôle universitaire d'Expertise de Recherche et de Formation dédié à l'Arbitrage) recrute et accompagne des étudiant.e.s arbitres dans le cadre de son option « Arbitrage Sportif ».
Cette option permet aux étudiant.e.s-arbitres de poursuivre un double projet sportif dans l'arbitrage et de formation à l'université.

Leur projet universitaire peut s'inscrire dans différents cursus (STAPS, Droit, Économie, Gestion, Lettres, Sciences) proposés par l'Université Clermont Auvergne.

Dans chaque cursus, l'option Arbitrage sportif représente 9 crédits universitaires par an. Pour chaque année de Licence, ces crédits sont répartis en 3 UE de 3 Ects chacune. En concertation avec les responsables pédagogiques des cursus dans lesquels les étudiants sont inscrits, ces UE viennent se substituer à certaines UE de la maquette du diplôme. Selon le projet de l'étudiant et le positionnement des UE fondamentales du cursus, ces substitutions peuvent être positionnées en semestre impair ou pair. Le PERF Arbitrage dispense les enseignements de l'option « Arbitrage sportif » et leur mise en œuvre s'effectue en collaboration avec la composante STAPS.

Contact en scolarité : **Gabrielle GUILLOT** Gabrielle.guillot@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Non contrôlée
Assiduité aux TD	Contrôlée sauf RSE/SHBN
Assiduité aux TP	Contrôlée sauf RSE/SHBN
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 0 absence injustifiée.

Niveau 1

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 0 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
			Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Réflexivité et compétences transversales Niveau 1	3												
EC 1 : Préparation physique : pratique et théorie Niveau 1	1	1	Evt		2	A+A		2	A+A		2	O	15'
EC 2 : Analyse de pratique avec l'outil vidéo	1	1	Evt		1	M		1	M		1	M	
EC 3 : Formalisation d'un projet dans et pour l'arbitrage Niveau 1	1	1	EvT+EvC	10%	1	M		1	M		1	M	
	3												
UE 2 : Engagement pour l'Arbitrage au quotidien et dans les fédérations Niveau 1	3												
EC 1 : Projet dans et pour l'arbitrage Niveau 1	1	1	Evt		2	M+S+A	20'	2	M+S+A	20'	2	M+S+A	20'
UE 3 : Pratique et analyse de la pratique Niveau 1	3												
EC 1 : Pratique et théorie de la spécialité arbitre Niveau 1	1	1	Evt		2	E+A	1h	2	E+A	1h	2	E+A	1h
EC 2 : Préparation physique pratique et théorie Niveau 1	1	1	Evt		2	A+M		2	A+M		2	O	15'
EC 3 : Théorie fédérale sur l'arbitrage Niveau 1	1	1	Evt		1	O	20'	1	O	20'	1	O	20'
EC 4 : Pratique fédérale de l'arbitrage Niveau 1	1	1	Evt		1	A		1	A		1	A	
EC 5 : Analyse de pratique avec l'outil vidéo	1	1	Evt		1	M		1	M		1	M	
	6												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES : Les « A » pour autre, correspondent à des évaluations de pratiques (pratiques de préparation physique, d'une APS, de l'arbitrage) ou à un TP réalisé à la maison pour la Préparation physique.

Niveau 2

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

0 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
			Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Réflexivité et compétences transversales Niveau 2	3												
EC 1 : Préparation physique : pratique et théorie Niveau 2		1	Evt		2	A+A		2	A+A		1	O	15'
EC 2 : Préparation mentale et stress, motivation et émotion		1	Evt		1	M		1	M		1	M	
EC 3 : Formalisation d'un projet dans et pour l'arbitrage Niveau 2		1	EvT+EvC	10%	1	M		1	M		1	M	
	3												
UE 2 : Engagement pour l'Arbitrage au quotidien et dans les fédérations Niveau 2	3												
EC 1 : Projet dans et pour l'arbitrage Niveau 2		1	Evt		2	M+S+A	20'	2	M+S+A	20'	2	M+S+A	20'
UE 3 : Pratique et analyse de la pratique Niveau 2	3												
EC 1 : Pratique et théorie de la spécialité arbitre Niveau 2		1	Evt		1	M		1	M		1	M	
EC 2 : Préparation physique pratique et théorie Niveau 2		1	Evt		2	A+M		2	A+M		2	O	15'
EC 3 : Théorie fédérale sur l'arbitrage Niveau 2		1	Evt		1	O	20'	1	O	20'	1	O	20'
EC 4 : Pratique fédérale de l'arbitrage Niveau 2		1	Evt		1	A		1	A		1	A	
EC 5 : Préparation mentale et stress, motivation et émotion		1	Evt		2	M+O	20'	2	M+O	20'	2	M+O	20'
	6												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES : Les « A » pour autre, correspondent à des évaluations de pratiques (pratiques de préparation physique, d'une APS, de l'arbitrage) ou à un TP réalisé à la maison pour la Préparation physique.

NIVEAU 3

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : **0 crédits**

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
			Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Réflexivité et compétences transversales Niveau 3	3												
EC 1 : Préparation physique : pratique et théorie Niveau 3		1	Evt		2	A+A		2	A+A		1	O	15'
EC 2 : Décision jugement et arbitrage		1	Evt		1	M		1	M		1	M	
EC 3 : Formalisation d'un projet dans et pour l'arbitrage Niveau 3		1	EvT+EvC	10%	1	M		1	M		1	M	
	3												
UE 2 : Engagement pour l'Arbitrage au quotidien et dans les fédérations Niveau 3	3												
EC 1 : Projet dans et pour l'arbitrage Niveau 3		1	Evt		2	M+S+A	20'	2	M+S+A	20'	2	M+S+A	20'
UE 3 : Pratique et analyse de la pratique Niveau 3	3												
EC 1 : Pratique et théorie de la spécialité arbitre Niveau 3		1	Evt		1	M		1	M		1	M	
EC 2 : Préparation physique pratique et théorie Niveau 3		1	Evt		2	M+O	20'	2	M+O	20'	2	O	15'
EC 3 : Théorie fédérale sur l'arbitrage Niveau 3		1	Evt		1	O	20'	1	O	20'	1	O	20'
EC 4 : Pratique fédérale de l'arbitrage Niveau 3		1	Evt		1	A		1	A		1	A	
EC 5 : Décision jugement et arbitrage		1	Evt		1	M		1	M		1	M	
	6												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES : Les « A » pour autre, correspondent à des évaluations de pratiques (pratiques de préparation physique, d'une APS, de l'arbitrage) ou à un TP réalisé à la maison pour la Préparation physique.